NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

92 N° 4 1970

Le sacerdoce chrétien. Ses origines et son développement (suite)

Joseph COPPENS

p. 337 - 364

https://www.nrt.be/en/articles/le-sacerdoce-chretien-ses-origines-et-son-developpement-suite-1344

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le sacerdoce chrétien

Ses origines et son développement

UNE LETTRE MAGISTRALE DE L'ÉPISCOPAT ALLEMAND

II. Des Pères apostoliques à Vatican II

Après avoir parcouru les itinéraires tracés par les évêques allemands à travers la littérature néotestamentaire, nous suivrons dans ce deuxième article leur exposé du développement que la théologie du sacerdoce a subi depuis l'âge subapostolique jusqu'à Vatican II [1]. Nos propres réflexions et notes seront ici moins nombreuses, car nous abordons un domaine où nous ne sommes pas spécialiste. Mais nous veillerons à fournir une bibliographie abondante.

La lettre pastorale distingue dans l'évolution qu'elle retrace cinq périodes principales : celle de la structuration définitive des ministères et de l'élaboration d'un vocabulaire approprié ; celle des réflexions patristiques ; celle de la période scolastique, où les évêques discernent une théologie décadente succédant à celle des Pères mais aussi une renaissance caractérisée par l'enseignement des grands docteurs médiévaux ; celle ensuite du Concile de Trente et de l'Eglise post-tridentine ; celle enfin de Vatican II [2].

*
* *

1. *Schreiben der deutschen Bischöfe über das priesterliche Amt : Das priesterliche Amt im sich entfaltenden Glaubensverständnis der Kirche*, p. 39-80. — Dans la suite de l'article, nous citons *Schreiben*.

2. Sur le sacrement de l'ordre voir les ouvrages suivants : L. SALTET, *Les réordinations. Etude sur le sacrement de l'ordre*, Paris, 1907. — Y. CONGAR, *Faits, problèmes et réflexions à propos du pouvoir d'ordre et des rapports entre le presbytérat et l'épiscopat*, dans *La Maison-Dieu*, 14 (1948), 107-128. — IDEM, *Structure du sacerdoce chrétien*, dans *La Maison-Dieu*, 27 (1951), 51-85. — IDEM, *Un essai théologique sur le sacerdoce catholique. La thèse de l'abbé Long-Has-*

Durant la période subapostolique, les divers ministères, qui commençaient à prendre forme et consistance vers la fin de l'âge des Apôtres, acquièrent une stabilité qui deviendra normative pour l'avenir. D'une manière générale, les institutions s'orientent vers l'introduction de l'épiscopat monarchique. Toutefois l'évolution n'est pas uniforme partout. La lettre aperçoit trois grandes directions : celle, attestée par la *Didachè*, qui connaît la présence d'« évêques » et de « presbytres » à côté d'« apôtres » et de « prophètes » auxquels reviennent des missions interecclésiales [3] ; puis celle de la première lettre de saint Clément de Rome, qui témoigne du rôle important du collège presbytéral [4] ; celle enfin qui s'affirme dans les épîtres de saint Ignace, où l'épiscopat monarchique se réalise [5]. La lettre pastorale allemande aurait pu renvoyer aussi au *Pasteur d'Hermas* [6] pour rappeler que l'organisation hiérarchique resta fluide dans certains

---

selmans. Texte et remarques critiques, dans *Rev. Sc. Rel.,* 25 (1951), 187-199, 288-304. — G. LONG-HASSELMANS, *Essai sur le sacerdoce catholique,* dans *Rev. Sc. Rel.,* 25 (1951), 193 ss. — Ch. JOURNET, *Vues récentes sur le sacrement de l'ordre,* dans *Revue Thomiste,* 53 (1953), 81-108. — H. LENNERZ, *De sacramento ordinis,* 2e éd., Rome, 1953. — *Etudes sur le sacrement de l'ordre,* coll. *Lex orandi, 22,* Paris, 1957. — P. M. GY, *Remarques sur le vocabulaire antique du sacerdoce chrétien,* dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre,* 125-145. — B. BOTTE, *L'ordre d'après les prières d'ordination, ibid.,* 13-35. — IDEM, *Caractère collégial du presbytérat et de l'épiscopat, ibid.,* 97-124. — *Sacerdotis imago. Päpstliche Dokumente über das Priestertum von Pius X bis Johannes XXIII. Dt von* A. ROHRBASSER, Fribourg-en-Br., 1962. — J. HAMER, *L'Eglise est une communion,* coll. *Unam Sanctam,* 40, Paris, 1962. — Ch. JOURNET, *L'Eglise du Verbe incarné. Sa structure interne et son unité catholique,* Paris, 1962. — A. SCHEBLER, *Die Reordinationen in der « altkatholischen» Kirche,* coll. *Kanon. Texte und Studien,* 10, Bonn, 1936. — Réimpression Amsterdam, 1963. — P. GRELOT, *Le ministère de la nouvelle alliance,* coll. *Foi vivante,* Paris, 1967. — J. COLSON, *Prêtres et peuple sacerdotal, Collection Beauchesne,* 20, Paris, 1969. — H. DENIS, *La théologie du presbytérat de Trente à Vatican II,* dans *Vatican II. Les Prêtres,* coll. *Unam sanctam,* 68, Paris, 1968, 193-232. — L. OTT, *Das Weihesacrament,* dans *Handb. Dogmengeschichte,* V, 5, Fribourg-en-Br., 1969. — *Le Prêtre. Foi et contestation,* coll. *Réponses chrétiennes aux hommes de notre temps,* Gembloux, 1970. — Ch. WACKENHEIM, *Le fondement théologique du sacerdoce ministériel. Une hypothèse de travail,* dans *Rev. des Sc. Relig.,* 44 (1970), 225-231. Nous n'avons plus pu utiliser ces dernières contributions pour la rédaction de nos articles.

On consultera aussi *Nouvelle Revue Théologique : Tables générales 1956-1968,* Tournai, 1969, p. 124-125, 371-372.

3. *Schreiben,* p. 41-42. — Cfr J. B. LIGHTFOOT, *The Apostolic Fathers. Revised Texts with Short Introductions and English Translations.* Edited and completed by J. R. HARMER, Londres, 1926, p. 215.

4. *Schreiben,* p. 42. — Cfr J. B. LIGHTFOOT, *op. cit.,* p. 5-40.

5. *Schreiben,* p. 42. — Cfr J. B. LIGHTFOOT, *op. cit.,* p. 105-134.

6. L. PERNVEDEN, *The Concept of the Church in the Shepherd of Hermas,* dans *Studia Theologica Lundensia, 27.* Lund, 1966. — Dans *Sacramento, Iglesia, Derecho en el Pensamiento de R. Sohm* (Oviedo, 1969), D. LLAMAZARES FERNANDEZ examine les vues de R. Sohm auxquelles nous avons déjà renvoyé, et essaie d'en tirer profit pour présenter de l'Eglise une conception renouvelée à la lumière de Vatican II, c'est-à-dire moins juridique, plus conforme à l'Eglise apostolique et à l'Eglise du Christianisme naissant.

milieux et continua à présenter çà et là un manque de clarté et d'uniformité [7].

Marchant de pair avec une structuration hiérarchique plus ferme et plus définitive, un vocabulaire s'élabore peu à peu pour désigner les diverses fonctions ministérielles. A l'époque néotestamentaire, nous l'avons précédemment noté, le terme *hiereus*, prêtre, ne fut guère employé sauf dans l'épître aux Hébreux et uniquement en relation avec l'œuvre rédemptrice et sacrificielle du Christ. Les seuls termes du vocabulaire sacerdotal figurant dans le Nouveau Testament avec une application plus large sont, on se le rappelle, le verbe *hierourgein* [8] et le substantif *hierateuma*. Mais ce dernier terme, le plus significatif, emprunté à un passage de l'Ancien Testament grec, ne vise par les ministères cultuels. Il concerne l'ensemble des fidèles, leur attribuant par analogie — métaphoriquement, disait le Père Benoit — un sacerdoce spirituel [9].

L'absence d'un vocabulaire spécifiquement sacerdotal se comprend aux origines de l'Eglise [10], et les évêques allemands l'expliquent bien. Le terme *hiereus*, prêtre, n'était guère disponible. Il possédait un sens propre, technique, qui l'excluait du langage chrétien habituel, vu qu'il désignait d'une part les prêtres de l'Ancienne Loi et, de

---

7. On peut consulter pour la période subapostolique : G. BARDY, *Les origines du sacerdoce chrétien*, dans *La Vie spirituelle. Supplément*, 47 (1936), (12)-(32), (86)-(106). — *Le sacerdoce et les missions à l'âge apostolique*, *ibid.*, 50 (1937), (86)-(112). — *Le sacerdoce chrétien d'après les Pères apostoliques*, *ibid.*, 53 (1937), (1)-(28). — IDEM, *La théologie de l'Eglise de saint Clément à saint Irénée*, coll. *Unam sanctam*, 13, Paris, 1942. — *La théologie de l'Eglise de saint Irénée au concile de Nicée*, *ibid.*, 14, Paris, 1947. — J. COLSON, *Les fonctions ecclésiales aux deux premiers siècles*, Paris, 1956. — J.-P. AUDET, *La Didachè. Instruction des Apôtres*, Paris, 1958.

Pour l'histoire des premiers rituels d'ordination cfr G. ELLARD, *Ordination Anointings in the Western Church before 1000 A.D.*, Cambridge (Mass.), 1933. — B. BOTTE, *Le rituel d'ordination des Statuta Ecclesiae antiqua*, dans *Rech. Théol. Anc. Méd.*, 11 (1939), 223-241. — IDEM, *La Tradition apostolique*, coll. *Sources chrétiennes*, Paris, 1946. — J. LÉCUYER, *Episcopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*, dans *Rech. Sc. Rel.*, 41 (1953), 30-50. — B. BOTTE, *L'ordre dans les prières d'ordination*, dans *Quest. Lit. et Paroiss.*, 35 (1954), 167-179.

Dans notre premier article nous avons distingué comme ministres de l'Eglise les *apôtres* assistés des *évangélistes* et, au plan local, les *presbytres-épiscopes*, assumant le rôle de *pasteur* et de *didascale* ; puis, comme charismatiques, surtout les *prophètes*. Dans sa *Théologie du Judéo-christianisme. Histoire des doctrines chrétiennes avant Nicée*, t. I (Paris, 1957, p. 406-407), J. DANIÉLOU distingue également un sacerdoce stable, celui des *presbytres* et *épiscopes*, et un sacerdoce missionnaire, celui des *apostoloi*, désignés aussi dans la *Didaché* comme *prophètes* et *didascales*. Ce qui caractérise ces *apostoloi*, ce serait, outre leur caractère itinérant, la pratique des conseils évangéliques.

8. Voir J. COPPENS, *Le sacerdoce chrétien*. I. *Les origines néotestamentaires*, dans *N.R.Th.*, 92 (1970), 236, n. 33.

9. *Ibid.*, 244, n. 64.

10. Cfr P.-M. GY, *Remarques sur le vocabulaire antique du sacerdoce chrétien*, dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre*, p. 125-145.

l'autre, les ministres des cultes païens [11]. Un emprunt à la terminologie juive pouvait d'autant moins s'imposer qu'il fallut pas mal de temps avant que les fidèles des églises judéo-chrétiennes ne renonçassent à fréquenter totalement le temple de Jérusalem. L'épître aux Hébreux [12] et plus tard la lettre de Barnabé [13] sont les premiers documents à exprimer et à justifier théologiquement l'abandon du temple et du culte juifs.

Si donc, aux premiers siècles de son existence, l'Eglise ne put songer à s'inspirer du vocabulaire ministériel des milieux juifs ou païens, elle ne reprit pas non plus, observent les évêques allemands [14], des vocables en usage dans les milieux profanes pour désigner sa hiérarchie. L'Eglise adopta une nomenclature que nous pouvons appeler neutre : preuve qu'elle se rendait compte de la spécificité de ses institutions. Concédons que les affinités avec le vocabulaire qumrânien apparaissent plus intéressantes, mais jusqu'à présent rien de bien sûr n'a été établi [15].

Comme nous l'avons signalé plus haut, à la longue l'évolution vers l'épiscopat monarchique l'emporta. En d'autres mots, la mission et l'autorité apostoliques ont fini par se fixer et se lier aux églises locales et par se concrétiser visiblement dans le statut et le rôle du

---

11. L'article de P. IDIART, *Prêtre païen et prêtre chrétien*, dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre*, 325-365, n'aborde pas la question du vocabulaire. — Cfr sur le vocable *Hiereus* : Fr. PASSOW, *Handwörterbuch der griechischen Sprache*. Neu bearbeitet von V. Chr. Fr. ROST und Fr. PALM, t. I, Leipzig, 1841. — H. G. LIDDELL - R. SCOTT, *A Greek-English Lexicon. A New Edition* by H. STUART JONES and R. MCKENZIE, Oxford, 1948.

12. Pour l'épître aux Hébreux cfr C. SPICQ, *L'Epître aux Hébreux*, 2 vol., coll. *Etudes bibliques*, Paris, 1952-1953. — J. COPPENS, *Les affinités qumrâniennes de l'épître aux Hébreux*, dans *N.R.Th.*, 84 (1962), 128-141, 257-287.

13. Pour la lettre de Barnabé cfr J. B. LIGHTFOOT, *op. cit.*, p. 243-265 et P. PRIGENT, *L'épître de Barnabé I-XVI et ses sources*, coll. *Etudes bibliques*, Paris, 1961.

14. *Schreiben*, p. 45.

15. Cfr J. SCHMITT, *Sacerdoce judaïque et hiérarchie ecclésiale dans les premières communautés palestiniennes*, dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre*, p. 77-95. — J. DANIÉLOU, *Théologie du Judéo-christianisme*. I. *Histoire des doctrines chrétiennes avant Nicée*, Paris, 1957, p. 405. — On renvoie parfois à IGNACE, *Philad.*, 9 (éd. J. B. LIGHTFOOT, *op. cit.*, p. 9) comme à la première attestation du terme *hiereus* pour les ministres chrétiens, mais les *hiereis* visés en cet endroit paraissent être les prêtres de l'Ancien Testament. *Hiereus* n'est pas appliqué aux ministres cultuels chrétiens avant la fin du II[e] siècle. Dans l'Eglise latine, *sacerdos* est attesté dès Cyprien. Cfr *Priest*, dans F. L. CROSS, *The Oxford Dictionary of the Christian Church*, Londres, 1957, p. 1103-1104. — H. LECLERCQ, *Sacerdos*, dans *Dict. Arch. Chrét. Lit.*, 1949, fasc. CLXIV-CLXV, col. 240-242.

Que l'Eglise n'ait pas tout de suite appliqué à ses ministres cultuels le vocabulaire sacerdotal tient, comme nous l'avons noté, au fait que les vocables *hiereus*, *sacerdos* désignaient des sacerdoces constitués, juif ou païens. Peut-être pouvons-nous faire valoir aussi une fidélité remarquable et compréhensible au langage des écrits néotestamentaires, qui ne se servent du vocabulaire sacerdotal que dans deux cas : celui du sacerdoce spirituel, « métaphorique » (P. Benoit), de l'ensemble des fidèles et celui du Christ tel que l'épître aux Hébreux le décrit.

président de la concélébration eucharistique, c'est-à-dire l'évêque du lieu. L'épiscopat monarchique et le culte eucharistique sont ainsi devenus les deux institutions qui assurèrent à l'Eglise, appelée à devenir de plus en plus universelle, son indispensable unité [16]. Toutefois la diffusion de la religion nouvelle en dehors des centres urbains créa bientôt pour les évêques le besoin et le devoir de députer des presbytres aux communautés chrétiennes rurales. Ainsi le presbytérat, jusqu'alors principalement un collège au service de l'évêque, acquit une position de relative indépendance. Certes les liens avec l'évêque urbain ne furent pas rompus : c'est lui qui ordonne les presbytres, qui leur confie des missions, qui continue à les contrôler et qui vient compléter leur ministère baptismal, à savoir par la collation d'un sacrement, la confirmation, qui, du moins en Occident, resta réservé à l'évêque [17].

Les tâches que déjà la période néotestamentaire assignait au sacerdoce sont reprises et de nouveau inculquées. On constate toutefois qu'une importance plus considérable est attribuée aux fonctions cultuelles : développement naturel depuis que l'Eglise, ayant renoncé au temple juif et se sachant l'héritière de la *latreia* vétérotestamentaire, prit mieux conscience de sa vocation et de son devoir de rendre à Dieu le culte que l'humanité lui doit [18].

*
* *

Avec la période patristique débutent les spéculations théologiques sur la nature du sacerdoce. Le domaine à explorer est immense, et

16. Quant à l'amour et à l'unité des évêques entre eux, ils furent très tôt censés devoir se réaliser grâce à la communion avec le siège romain. Mais nous n'avons pas à traiter ici ce sujet, auquel P. Batiffol consacra de nombreux livres ; cfr E. GILES, *Documents illustrating Papal Authority A.D. 96-454*, 1952.

17. Cfr J. COPPENS, *L'imposition des mains et les rites connexes dans le Nouveau Testament et dans l'Eglise ancienne*, Paris-Wetteren, 1925.

18. Les chrétiens pouvaient faire appel à *Is 61*, 6 et surtout à *Ml 1*, 11 pour se croire le peuple eschatologique investi de la mission de rendre un culte parfait à Dieu.

Dans *Contre Celse*, VIII, 17 ss (ORIGÈNE, *Contre Celse IV*, coll. *Sources chrétiennes*, 150, éd. M. BORRET, Paris, 1969), Origène développe la doctrine du culte spirituel, le seul que les chrétiens, se distinguant ainsi des païens, offrent à Dieu. Cela ne l'empêche nullement de mentionner l'eucharistie (n° 33, *loc. cit.*, p. 246-247, avec citation d'une remarque pertinente de J. Daniélou).

Au n° 73 (*ibid.*, p. 346-347), Origène appelle tous les chrétiens sans distinction « prêtres et serviteurs » de Dieu, ἱερεῖς τοῦ Θεοῦ καὶ θεραπευταί. Notons cependant que les deux titres sont introduits par ὡς. Ailleurs, dans *De orat.*, 28, *PG* XI, 529, un texte important, parfois interprété, à tort ce nous semble, du sacerdoce des fidèles, mentionne les prêtres-ministres assimilés dans le sacerdoce aux apôtres selon le sacerdoce du grand prêtre, Jésus : texte qu'il faudrait étudier de plus près. — La mission d'assurer la *latreia* est nettement mise en lumière par saint Jean Chrysostome : **εἰς τὴν λατρείαν ἅπασαν** : cfr *infra*, note 33.

les évêques allemands se limitent à quelques brèves indications [19]. Ils répètent que l'église d'Alexandrie accentua le rôle du prêtre-prédicateur [20]. Celle d'Antioche insista plutôt sur le ministère cultuel [21]. Les églises judéo-chrétiennes et celle de Rome s'intéressèrent davantage à la pastorale [22]. Nulle part l'une des fonctions sacerdotales ne fut exclusive des autres. Enfin partout se manifesta à l'arrière-plan ou, plus exactement, au fond des réflexions sur les ministères, la conscience de leur fonction essentiellement diaconale, c'est-à-dire de leur caractère de service des fidèles [23].

Remarque importante : le sacerdoce chrétien est solidement constitué et sa théologie apparaît suffisamment évoluée avant la période dite constantinienne. Dès lors, notent les évêques, il y a maldonne à décrire l'âge constantinien comme un tournant copernicien dans la conception que l'Eglise prit de sa mission et de ses ministères [24].

Si la lettre pastorale ne s'étend guère sur la théologie patristique du sacerdoce, c'est que des ouvrages d'ensemble sur la matière ne sont pas nombreux ou font même défaut. Dans les encyclopédies même les plus récentes, les notices continuent à se ressembler et nous servent presque toujours les mêmes textes [25].

Quelles que soient les nuances à distinguer pour les diverses Eglises, la notion d'un sacerdoce cultuel, investi de la charge d'un ministère sacrificiel, s'impose partout. Cette vision est déjà présente chez saint Justin [26]. Elle n'est pas étrangère à saint Irénée, bien qu'on nous

---

19. Cfr G. JOUASSARD, *Pour une étude du sacerdoce au temps des Pères,* dans *La tradition sacerdotale. Etudes sur le sacerdoce* (Bibl. Faculté cath. de théologie de Lyon, 7), Le Puy, 1959, 109-125. — Il faut convenir que le thème du sacerdoce dans la littérature patristique n'a pas été approfondi comme il conviendrait. L'article de R. GRYSON : *La doctrine des Pères sur le sacerdoce,* dans *Le Prêtre. Foi et contestation,* 100-105, se contente d'émettre quelques réflexions générales. En revanche, l'article de A. H. COURATIN (anglican), *Liturgy,* dans J. DANIÉLOU - A. H. COURATIN - J. KENT, *The Pellican Guide to Modern Theology,* t. II, Harmondsworth, 1969, p. 131-240, contient d'excellentes informations mais tend à proposer parfois une exégèse que j'appellerai minimalisante.

20. *Schreiben,* p. 46.

21. *Ibid.,* p. 46.

22. *Ibid.,* p. 46. — On retrouve cette façon de caractériser les églises dans J. DANIÉLOU, *Le ministère sacerdotal chez les Pères grecs,* dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre,* p. 154. Elle provient, semble-t-il, de l'ouvrage de VON CAMPENHAUSEN, *Kirchliches Amt und geistliche Vollmacht in den ersten drei Jahrhunderten,* p. 214.

23. *Schreiben,* p. 46.

24. *Ibid.,* p. 43.

25. On ne trouve presque rien à glaner non plus dans J. N. D. KELLY, *Initiation à la doctrine des Pères de l'Église.* Traduit de l'anglais par C. TUNMER, Paris, 1968.

26. On renvoie à JUSTIN, *Dial.,* 70 et *Apol.,* I, 66, textes qui interprètent sacrificiellement le τοῦτο ποιεῖτε des paroles de l'institution. Remarquons toutefois que Justin atteste également l'idée du sacerdoce des fidèles : cfr *Dial.,* 116 : Ἡμεῖς οἱ διὰ τοῦ Ἰησοῦ ὀνόματος ὡς εἷς ἄνθρωπος πιστευσάντες εἰς τὸν ποιητὴν τῶν ὅλων Θεόν, διὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ πρωτοτόκου αὐτοῦ υἱοῦ τὰ ῥυπαρὰ ἱμάτια, τουτέστι τὰς ἁμαρτίας, ἀπημφιεσμένοι, πυρωθέντες διὰ τοῦ λόγου τῆς

dise parfois que l'évêque de Lyon n'insista pas sur la mission sacerdotale du Christ [27]. Elle est attestée clairement en Orient depuis Eusèbe de Césarée [28], bien que selon J. Daniélou les Eglises orientales aient souligné avant tout l'aspect de « mystère » propre aux rites chrétiens [29].

Parmi les textes fréquemment allégués relevons les déclarations des synodes d'Ancyre (en 314) et de Laodicée [30], divers textes d'Origène [31] et de saint Grégoire de Nysse [32], ainsi que des passages éloquents de saint Jean Chrysostome [33].

κλήσεως αὐτοῦ, ἀρχιερατικὸν τὸ ἀληθινὸν γένος ἐσμεν τοῦ Θεοῦ, ὡς καὶ αὐτὸς ὁ Θεὸς μαρτυρεῖ εἰπὼν ὅτι ἐν παντὶ τόπῳ ἐν τοῖς ἔθνεσιν θυσίας εὐαρέστους αὐτῷ καὶ καθαρὰς προσφέροντες (*Mal.*, 1, 10-11).

27. Irénée, *Adv. Haer.*, IV, 17, 5 ; *PG*, V, 1025 ; cfr M. J. Rouët de Journel, *Enchiridion patristicum*, 3e éd., Fribourg-en-Br., 1926, n° 232. — Irénée atteste lui aussi la doctrine du sacerdoce commun : *ibid.*, IV, 8, 3 ; *PG*, VII, 995 : « Omnes iusti sacerdotalem habent ordinem ».

28. Cfr F. Loofs, *Leitfaden zum Studium der Dogmengeschichte*, 2e éd., Halle, 1890, p. 168, avec renvoi à la formule προσφέρειν σῶμα.

29. Cfr J. Daniélou, *Le ministère sacerdotal chez les Pères grecs*, p. 148. — Pour la notion du sacerdoce chez les Pères et les écrivains de l'Orient voir : A. von Harnack, *Der kirchengeschichtliche Ertrag der exegetischen Arbeiten des Origenes*, Leipzig, 1918. — G. Jouassard, *Pour une étude du sacerdoce au temps des Pères*, dans *La tradition sacerdotale*, Le Puy, 1959, 109-125. — G. Bardy, *Le sacerdoce d'après les Alexandrins*, dans *La Vie spirituelle. Supplément*, 53 (1937), (144)-(173). — J.-A. Nairn, *De sacerdotio of St John Chrysostom*, Cambridge, 1906. — J. Lécuyer, *Le sacerdoce céleste du Christ selon Chrysostome*, dans *N.R.Th.*, 72 (1950), 561-579. — J. Lécuyer, *Le sacerdoce chrétien et le sacrifice eucharistique selon Théodore de Mopsueste*, dans *Rech. Sc. Rel.*, 37 (1949), 481-516. — J. Daniélou, *Le ministère sacerdotal chez les Pères grecs*, dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre*, dans *Lex orandi*, 22, Paris, 1957, 147-165. — J. Lécuyer, *Mystère de la Pentecôte et apostolicité de la mission de l'Eglise* (Pères Grecs et Latins), *ibid.*, 167-213. — E. Fleury, *Saint Grégoire de Nazianze et son temps*, Paris, 1930.

30. Vers 365. Cfr *Laodicea, Canons of*, dans F. L. Cross, *The Oxford Dictionary of the Christian Church*, Londres, 1957, p. 785.

31. On cite Origène, *In librum Iudicum hom. III*, 5 (*PG*, 12, 961) ; *In Ps. XXXVII, hom. I* (*PG*, 12, 1372) ; *In Ps. XXXVII, hom. II*, 6 (*PG*, 12, 1386) ; *In Matth., XII*, 14 (*PG*, 13, 1012-1013) ; *In Luc. hom., XVII* (*PG*, 13, 1846-1947). Voir surtout le texte de *De orat.*, 28, 9 (*PG*, 11, 529) : τοῖς ἀποστόλοις ὡμοιωμένοι ἱερεῖς κατὰ τὸν μέγαν ἀρχιερέα.

32. Grégoire de Nysse, *Oratio in bapt. Christi* (*PG*, 46, 581-583). Voici ce texte particulièrement riche : Ἡ αὐτὴ δὲ τοῦ λόγου δύναμις καὶ τὸν ἱερέα ποιεῖ σεμνὸν καὶ τίμιον, τῇ καινότητι τῆς εὐλογίας τῆς πρὸς τοὺς πολλοὺς κοινότητος χωριζόμενον. Χθὲς γὰρ καὶ πρώην εἰς ὑπάρχων τῶν πολλῶν καὶ τοῦ δήμου, ἀθρόον ἀποδείκνυτι καθηγεμὼν, πρόεδρος, διδάσκαλος εὐσεβείας, μυστηρίων μυσταγωγός.

33. S. Jean Chrysostome, *De sacerdotio*, II, 2, 3, 5-6 ; *PG*, 48, 633-644 ; *In II Tim.*, hom. 1 (*PG*, 62, 603). — L'évêque de Constantinople énonce trois fonctions du sacerdoce : εἰς προστασίαν τῆς ἐκκλησίας, εἰς σημεῖα, εἰς τὴν λατρείαν ἅπασαν.

On renvoie aussi à S. Cyrille d'Alexandrie, *In Johannis evangelium*, XII (*PG*, 74, 712-713) ; — à Théodoret, *In Epist. II ad Tim.*, I, 6 (*PG*, 82, 834) ; — au traité de S. Grégoire de Nazianze sur le sacerdoce : *PG*, 35, 407-514 ; — au Pseudo-Denys (cfr J. Daniélou, *art. cit.*, p. 151 ; R. Roques, *L'univers dionysien. Structure hiérarchique du monde selon le Pseudo-Denys*, Paris, 1954).

En Occident [34], saint Cyprien passe à juste titre comme un des protagonistes de la théologie presbytérale et surtout épiscopale [35]. Plus tard, saint Ambroise nous offre une doctrine copieuse que R. Gryson a explorée [36]. Enfin avec saint Augustin le sacerdoce est appelé *sacra-*

---

34. Sur la notion du sacerdoce chez les écrivains et les Pères latins cfr G. BARDY, *Le sacerdoce chrétien d'après Tertullien*, dans *La Vie spirituelle. Supplément*, 58 (1939), (109)-(124). — IDEM, *Le sacerdoce chrétien d'après saint Cyprien*, *ibid.*, 60 (1939), (87)-(119). — A. BARBIERI, *La dottrina sul sacerdozio in S. Ambrosio*, Naples, 1949. — J. LÉCUYER, *Le sacerdoce chrétien selon saint Ambroise*, dans *Rev. Univ. Ottawa*, 22 (1952), 104*-126*. — F. DALBESIO, *Il sacerdote secondo S. Ambrogio*, Rome, 1960. — C. PERINI, *Il celibato ecclesiastico nel pensiero di S. Ambrosio*, dans *Divus Thomas*, 66 (1963), 432-450. — R. GRYSON, *Le prêtre selon saint Ambroise*, coll. *Univ. Cath. Lov. Dissert. Magistr.*, sér. III, t. 11, Louvain, 1968. — A. KÖNIG, *Der katholische Priester vor 1500 Jahren : Priester und Priestertum nach Hieronymus*, 1880. — Y. BODIN, *Saint Jérôme et l'Eglise*, coll. *Théologie historique*, 6, Paris, 1966, 278-279, note 134. — P. BATIFFOL, *En lisant saint Augustin*, dans *Quest. liturg. et paroiss.*, 1923, 177-184 ; 1924, 264-274. — D. ZÄHRINGER, *Das kirchliche Priestertum nach dem heiligen Augustinus*, Paderborn, 1931. — M. JOURJON, *Le saint évêque d'Hippone*, dans *La tradition sacerdotale*, 127-141. — J. PINTARD, *Le sacerdoce selon saint Augustin*, Paris, 1961 (*N.R.Th.*, 1962, 316). — G. HOCQUARD, *L'idéal du pasteur des âmes selon saint Grégoire le Grand*, dans *La tradition sacerdotale*, 143-167.

Le dossier patristique du Décret de Vatican II *Presbyterorum ordinis* (7 décembre 1965) n'est pas très riche. Le document cite parmi les écrivains grecs : S. IGNACE, *Ad Smyrn.*, 8, 2, éd. J. B. LIGHTFOOT, p. 129 ; *Magn.*, 6, 1, *ibid.*, p. 113 ; *Trall.*, 3, 1, *ibid.*, p. 117 ; S. POLYCARPE, *Epist. ad Philipp.*, VI, 1, *ibid.*, p. 170-171 ; ORIGÈNE, *Contra Celsum*, III, 20 (*PG*, 11, 957 D - 960 A) ; S. ATHANASE, *Adv. Arianos*, 2, 42 (*PG*, 26, 237) ; THÉODORE DE MOPSUESTE, *In I Tim.*, 3, 8, éd. SWETE, II, 119-121 ; THÉODORET, *Quaestiones in Numeros*, XVIII (*PG*, 80, 369 C - 372 B) ; S. JEAN CHRYSOSTOME, *De sacerdotio*, II, 2 (*PG*, 48, 633). — Parmi les écrivains latins : TERTULLIEN, *De baptismo*, 14, 2 ; éd. R. F. REFOULÉ - M. DROUZY, coll. *Sources chrétiennes*, 35, Paris, 1952. — S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps. 44, 23* (*PL*, 36, 508) ; *Tract. in Ioh.*, 123, 5 (*PL*, 35, 1967) ; S. JÉRÔME, *Epist.*, 114, 2 (*PL*, 22, 934) ; *Epist.*, 58, 7 (*PL*, 22, 584) ; *In Isaiam*, II, 3 (*PL*, 24, 61 D) ; S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. Past. Liber*, I, 5 (*PL*, 77, 19 A) ; S. ISIDORE DE SÉVILLE, *De ecclesiasticis officiis*, VI, c. VIII (*PL*, 83, 187) ; PSEUDO-JÉRÔME, *De septem ordinibus Ecclesiae*, éd. A. W. KALFF, Wurzbourg, 1937. — Parmi les documents liturgiques ou canoniques anciens : *Didascalia*, II, 28, 4, éd. F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones apostolorum*, I, Paderborn, 1905, 108 ; II, 34, 3 ; 46, 6 ; 47, 1, *ibid.*, 116, 142, 143 ; II, 59, 1-3, *ibid.*, 170. — *Constit. Apost.*, II, 26, 7, *ibid.*, 105 ; II, 82, 4, *ibid.*, 109 ; VIII, 1, 20, *ibid.*, 467 ; VIII, 12, 3, *ibid.*, 496 ; VIII, 16, 4, *ibid.*, 522 ; VIII, 29, 2, *ibid.*, 532 ; VIII, 46, 39, *ibid.*, 577. — *Constitutio Ecclesiastica Apostolorum*, XVIII, éd. Th. SCHERMANN, *Die allgemeine Kirchenordnung*, Paderborn, 1914. — *Testamentum Domini*, éd. I. E. RAHMANI, Mayence, 1893. — B. BOTTE, *La Tradition apostolique de S. Hippolyte. Essai de reconstruction*, Munster-en-W., 1963. — *Euchologium Serapionis*, éd. F. X. FUNK. — H. DENZINGER, *Ritus Orientalium*, Wurzbourg, 1863. — *Statuta Ecclesiae Antiquae*, éd. Ch. MUNIER, Paris, 1960.

35. S. CYPRIEN, *De lapsis*, 16 (*PL*, 4, 479 ; M. J. ROUËT DE JOURNEL (*RJ*), n° 551) ; *De cath. ecclesiae unitate*, 5 (*PL*, 4, 501 ; *RJ*, n° 556) ; *Ep.* 16, 2 (*PL*, 4, 251 ; *RJ*, n° 569) ; *Ep.* 18, 1 (*PL*, 4, 259 ; *RJ*, n° 570) ; *Ep.* 63, 4 (*PL*, 4, 376 ; *RJ*, n° 581) ; *Ep.* 63, 14 (*PL*, 4, 385 ; *RJ*, n° 584) ; *Ep.* 66, 8 (*PL*, 4, 406 ; *RJ*, n° 587) ; *Ep.* 73, 7 (*PL*, 3, 1114 ; *RJ*, n° 594).

36. Cfr R. GRYSON, *Le prêtre selon saint Ambroise*, coll. *Un. Cath. Lov. Diss. Mag. Fac. Theol.*, sér. III, t. 11, Louvain, 1968. — On a regretté que l'auteur

mentum, et l'idée d'une consécration définitive, par voie de « caractère sacramentel », qui exclut toute réitération, fait son apparition [37].

Au cours de ce développement, la pratique et la théologie du sacerdoce n'eurent à affronter, semble-t-il, qu'une seule contestation violente, à savoir celle du mouvement montaniste, qui insista sur le sacerdoce spirituel des fidèles au point de rendre le sacerdoce ministériel presque superflu. Tertullien se fit l'écho et le porte-parole de cette poussée de fièvre d'un spiritualisme anti-clérical [38] : « Nonne et laici sacerdotes sumus ? Scriptum est : Regnum quoque nos et sacerdotes deo et patri suo fecit. Differentiam inter ordinem et plebem constituit ecclesiae auctoritas et honor per ordinis consessum sanctificatus. Adeo ubi ecclesiastici ordinis non est consessus, et offers et tinguis et sacerdos es tibi solus [39] ».

*
* *

ne donne pas davantage les textes originaux, d'autant plus qu'on jugea certaines traductions incorrectes (M. TESTARD).

37. S. AUGUSTIN, *Contra epistulam Parmeniani,* 2, 13, 28 (*PL,* 43, 70 ; *RJ,* n° 1617) ; *De bono conjugali,* 24, 32 (*PL,* 40, 394 ; *RJ,* n° 1642). — On a observé qu'un texte mal compris de saint Augustin contribua à introduire la notion de l'impression « interne » du caractère.

38. Sur Tertullien lire avec les réserves qui s'imposent J. STEINMANN, *Tertullien,* dans *Parole et Tradition,* Paris, 1967. Cfr p. 315 : « Il faut que se continue le mouvement de retour à Tertullien... L'Eglise d'aujourd'hui a tout à gagner à méditer Tertullien... Faute d'être sur les autels, puisse du moins Tertullien régner sur les esprits. »

39. *De exh. cast.,* 7 (*PL,* 922 ; *RJ,* n° 366). — La notion du sacerdoce des fidèles se retrouve chez S. AUGUSTIN et S. LÉON LE GRAND, *Sermo* 4, 1.

Nous avons l'impression que les textes de Vatican II risquent d'exagérer la portée de *1 Pe 2,* 4-10 quand ils veulent en déduire une participation commune des prêtres et des fidèles au même sacerdoce du Christ. La *Prima Petri* n'évoque pas, dans le contexte cité, le sacerdoce du Christ.

Remarquons en effet que, dans le passage en discussion (*1 Pe 2,* 4-10), les images et les notions s'accumulent sans grande unité logique. Le Christ y apparaît comme la pierre vivante d'un temple spirituel dont les fidèles font partie (v. 4-5). A l'intérieur de ce temple se situe leur sacerdoce spirituel, qui n'est pas mis en relation directe avec celui du Christ. Certes, au verset 5, les sacrifices spirituels des fidèles sont dits « agréables à Dieu *par Jésus-Christ* ». Il y a là, nous le concédons, un bout de phrase qui pourrait faire songer au sacerdoce du Christ, assumant celui des fidèles. Mais la référence à ce sacerdoce n'est nullement explicite. Elle nous paraît même superflue pour comprendre le texte. Les sacrifices spirituels des fidèles sont agréables à Dieu de par l'union spirituelle des croyants à Jésus. Dans l'économie nouvelle en effet tout passe désormais par le Sauveur. Si l'on veut concrétiser davantage le sens du texte, nous dirons que les sacrifices des fidèles sont agréables du fait qu'ils sont offerts à l'intérieur d'un temple spirituel dont le Christ est le fondement. C'est donc plutôt curieusement à la notion de « temple » et non à celle de « sacerdoce » que l'hagiographe fait appel pour valoriser les sacrifices et le sacerdoce spirituel des fidèles.

Les vues du *Lex. Kath. Theol.* ne concordent pas parfaitement. Alors que J. SCHMID (8 (1963), 743) signale une façon de parler imagée, « bildliche Redeweise », Y. CONGAR (*ibid.,* 755) affirme un sacerdoce nullement métaphorique, mais « spirituellement réel ».

Voir encore E. J. DE SMEDT, *Le sacerdoce des fidèles,* Bruges, 1961 (cfr

A la période patristique succède un âge que la lettre épiscopale appelle décadent [40]. L'image du prêtre s'appauvrit [41]. De cette régression doctrinale les évêques indiquent divers facteurs [42] : la formation défectueuse des candidats au sacerdoce dans les régions envahies par les barbares et ravagées par les guerres ; — le déclin de la pensée théologique au lendemain des victoires remportées sur les schismes et les hérésies ; — la négligence de l'instruction catéchétique à la suite de l'introduction du baptême des enfants ; — l'omission d'une explication doctrinale dans l'administration de certains sacrements, telle la confession ; — la vogue d'une typologie vétérotestamentaire mal conçue dans l'élaboration des rites de l'ordination et dans la réflexion sur le sacerdoce, et, par voie de conséquence, une assimilation souvent forcée entre les prêtres des deux Testaments. La lettre ajoute que les autorités négligèrent aussi de contrôler de près la tendance, qui prit naissance en certains endroits, d'introduire dans la pratique et la liturgie chrétiennes des éléments empruntés à une ambiance restée, pour une part plus ou moins importante, païenne [43]. Enfin il ne faut pas perdre de vue le désir de développer l'appareil externe des rites liturgiques, notamment par l'adoption de cérémonies et de symboles dont l'authenticité chrétienne n'était pas toujours garantie [44].

De tout cela résulta que le caractère cultuel, liturgico-sacramentel, prit aux yeux des prêtres et des fidèles une proportion exagérée par rapport à l'aspect apostolique, missionnaire, pastoral, dont les contours s'étaient rétrécis [45]. La dignité du prêtre commença à être envisagée d'un point de vue trop individualiste. Elle perdit en partie sa relation étroite avec l'Eglise, que le sacerdoce devait servir non seulement par le sacrifice eucharistique et les sacrements, mais non moins par la prédication de la parole et le dévouement pastoral [46].

N.R.Th., 1961, 1117). — Fr. BRAVO, *El sacerdocio común de los creyentes en la teología de Lutero*, Vitoria, 1964 (cfr *N.R.Th.*, 1966, 651).

Saint Thomas s'exprimait avec beaucoup de nuances (III[a], q. 82, art. 1) : « Laicus *iustus* unitus est Christo *unione spirituali* per fidem et charitatem, *non autem per sacramentalem potestatem*, et ideo habet *spirituale sacerdotium* ad offerendum *spirituales hostias* ». Il me paraît incontestablement plus près de P. Benoit et J. Schmid que de Y. Congar et Vatican II.

Dans un article de *Concilium* (1968, 4, 19-29) : *Les droits du laïc*, O TER REEGEN paraît nier toute distinction essentielle entre le sacerdoce ministériel et le sacerdoce commun des fidèles ; voir à ce sujet les remarques de W. BERTRAMS, *Quaestiones fundamentales Iuris Canonici*, Rome, 1969, p. 508-511.

40. *Schreiben*, p. 46.
41. *Ibid.*, p. 46.
42. *Ibid.*, p. 46-47.
43. *Ibid.*, p. 47.
44. *Ibid.*, p. 47.
45. *Ibid.*, p. 47.
46. On peut se référer pour cette époque à la littérature liturgique : *Liber sacramentorum Romanae Ecclesiae*, éd. L. C. MÖHLBERG, Rome, 1960. — *Missale Francorum*, éd. L. C. MÖHLBERG, Rome, 1957. — *Pontificale romano-germanicum*, éd. C. VOGEL - R. ELZE, Città del Vaticano, 1963. — *Le Liber*

On trouvera dans la lettre épiscopale peu de renseignements sur la doctrine des docteurs scolastiques [47]. Elle note que leurs meilleurs représentants, en particulier saint Thomas, évitèrent les défauts les plus graves que nous venons de signaler [48].

*
* *

Le Concile de Trente marque la première grande intervention conciliaire dans les réflexions ecclésiales sur le sacerdoce [49]. Certes, antérieurement à cette assemblée, Florence et le IV[e] Concile de Latran s'étaient déjà penchés sur le problème de la prêtrise mais sans s'y arrêter longuement [50]. A Trente au contraire les Pères y consacrèrent

---

Ordinum en usage dans l'Eglise wisigothique et mozarabe d'Espagne, éd. M. FÉROTIN, Paris, 1904. — M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, 5 vol., Louvain, 1931-1961. — IDEM, *Le pontifical romain au moyen âge*, 4 vol., Rome, 1938-1941. — Voir Br. KLEINHEYER, *Die Priesterweihe im römischen Ritus. Ein liturgiehistorische Studie*, dans *Trier. Theol. Studien*, 12, Trèves, 1962.

47. L'importance de Pierre Lombard était déjà soulignée par Wilhelm MÜNSCHER, *Lehrbuch der christlichen Dogmengeschichte*, 3[e] éd. par Daniel VON COELLN, Cassel, 1834. Cfr J. DE GHELLINCK, *Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques*, dans *Rev. Hist. Eccl.*, 10 (1909), 720-728 ; 11 (1910), 209-246.

48. Pour la théologie du sacerdoce au moyen âge et chez les grands scolastiques, les articles de A. MICHEL, *Ordre* (*Dict. Théol. Cath.*, t. XI, 2, [1932], col. 1194-1405) et *Prêtre* (*Ibid.*, t. XIII, 1 [1936], col. 138-161) restent fondamentaux. — Cfr E. J. SCHELLER, *Das Priestertum Christi im Anschluss an den hl. Thomas von Aquin*, Paderborn, 1934. — Bruno KLEINHEYER, *Die Priesterweihe im römischen Ritus. Eine liturgiehistorische Studie*, dans *Trierer Theol. Studien*, 12, Trèves, 1962. Voir aussi E. VANSTEENBERGHE, *Un programme d'action épiscopale au début du XV[e] siècle*, dans *Rev. Sc. Rel.*, 19 (1939), 24-47. — H. DE LUBAC, *Corpus mysticum. L'eucharistie et l'Eglise au moyen âge*, 2[e] éd., Paris, 1949. — M. PEUCHMAURD, *Le prêtre ministre de la parole dans la théologie du XII[e] siècle*, dans *Rev. Théol. Anc. Méd.*, 29 (1962) 52-76. — M. PITON, *L'idéal épiscopal selon les prédicateurs français de la fin du XV[e] siècle et du début du XVI[e]*, dans *Rev. Hist. Eccl.*, 61 (1966), 77-118, 393-423.

49. Sur les opinions en cours vers la fin du moyen âge, à la veille de la Réforme, voir par exemple G. H. M. POSTHUMUS MEIJES, *Jean Gerson. Zijn kerkpolitiek en ecclesiologie*, dans *Kerkhistorische Studiën*, t. X, La Haye, 1963. — M. VAN RHIJN, *Wessel Gansfort*, La Haye, 1917. Ce dernier, généralement considéré comme un précurseur d'idées nouvelles, réformistes, distinguait trois domaines : l'*adoptio filialis*, le plus important, l'*ordo clericalis* et la *jurisdictio papalis*. Il tendait à accorder la préséance à l'*adoptio filialis*, anticipant ainsi les vues d'Erasme et de certains auteurs modernes touchant la signification de l'initiation baptismale et sa supériorité par rapport à tout autre sacrement.

Sur la situation de l'Eglise nous disposons pour les Pays-Bas d'une importante monographie : R. R. POST, *Kerkelijke verhoudingen in Nederland vóór de Reformatie*, Utrecht, 1954. — Pour les autres pays cfr R. GARCÍA VILLOSLADA, *Raices históricas del Luteranismo*, Madrid, 1969.

50. *Schreiben*, p. 48. — Cfr *Doctrina de sacramento ordinis*, 23[e] session, 15 juillet 1563 : H. DENZINGER - A. SCHÖNMETZER, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, 33[e] éd., Barcelone, 1965, 1764 ss. — J. NEUNER - H. ROOS - K. RAHNER, *Der Glaube der Kirche in den Urkunden der Lehrverkündigung*, 7[e] éd., Ratisbonne, 1967, 626 ss. — F. CAVALLERA, *Thesaurus doctrinae catholicae ex documentis magisterii ecclesiastici*, Paris,

beaucoup d'attention, sollicités et pressés qu'ils étaient de répondre aux critiques et aux négations des Réformateurs [51]. Le climat de polémique dans lequel l'assemblée tint ses assises, ne peut être perdu de vue si l'on désire interpréter correctement les décisions du Concile. Il explique, affirme le document épiscopal, les cadres dans lesquels la doctrine conciliaire fut proposée et les limitations qui l'affectent [52].

Le Concile tint surtout à mettre en pleine lumière les données qui à ses yeux concernent l'essence même des ministères chrétiens [53]. Il proclama d'abord l'existence du sacerdoce ministériel, distinct par essence et non par degré du sacerdoce spirituel des fidèles [54]. Puis il affirma que les pouvoirs sacerdotaux ne dérivent pas du peuple mais du Christ par la voie de l'institution et de la transmission apostoliques [55]. Conformément à cette conviction, il expliqua que le sacer-

1920, p. 653-656. — C. MIRBT, *Quellen zur Geschichte des Papsttums und des Katholizismus*, 4e éd., Tubingue, 1924, p. 322-328.

51. Sur le concile de Trente cfr H. JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient*, 2 vol., Fribourg-en-Br., 1949-1957. — J. A. O'DONOHOE, *Tridentine Seminary Legislation. Its Sources and its Formation*, Louvain, 1957. — G. G. MEERSSEMAN, *Groppers Enchiridion über das tridentinische Pfarrerideal*, dans *Reformata Reformanda. Festschrift Jedin*, t. II, p. 19-28, Munster-en-W., 1965. — IDEM, *Il tipo ideale del parroco secondo la riforma tridentina nelle sue fonti litterarie*, dans *Il Concilio di Trento e la Riforma tridentina*, t. I, p. 27-44, Rome, 1965. — G. B. DA FARNESE, *Il sacramento dell'ordine nel periodo precedente la sessione XXIII di Trento*, Rome, 1946. — A. DUVAL, *L'ordre au Concile de Trente*, dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre*, 277-324. — J. PÉGON, *Episcopat et hiérarchie au Concile de Trente*, dans *N.R.Th.*, 82 (1960), 580-588. — E. BOULARAND, *Le sacerdoce de la Loi nouvelle d'après le Décret du Concile de Trente sur le sacrement de l'ordre*, dans *Bull. Lit. Eccl.*, 1955, 193-228. — A. DUSINI, *Il decreto dogmatico sul sacramento dell'Ordine sacro promulgato nella sessione XXIII del Concilio di Trento*, dans *Il Concilio di Trento e la Riforma tridentina. Atti del Convento storico internazionale Trento 2-6 settembre 1963*, Rome, 1965, t. II, 577-613 et dans *Sylloge Excerptorum e dissertationibus Fac. Theol. Lov.*, 1965, t. 41, fasc. 4. — P. F. FRANSEN, *Le Concile de Trente et le sacerdoce*, dans *Le Prêtre, Foi et Contestation*, p. 106-142. — R. THEISEN, *Mass Liturgy and the Council of Trent*, Collegeville (Minnesota), 1965. Cfr I. ROGGER, *Il Concilio di Trento. Personaggi*, Trente, Provincia autonoma di Trento, 1962.

Sur les origines de la Réforme lire R. GARCÍA VILLOSLADA, *Raíces históricas del Luteranismo*, dans *Biblioteca de Autores cristianos*, Madrid, 1969.

Sur le luthéranisme cfr M. PFLIEGER, *Dokumente zur Geschichte der Kirche*, Vienne, 1938. — H. FAUSEL, *D. Martin Luther. Der Reformator im Kampf um Evangelium und Kirche. Sein Werden und Wirken im Spiegel eigener Zeugnisse*, Stuttgart, 1955. — *Luther für Katholiken*. Herausgegeben von Gerhard STECK, Munich, 1969.

52. *Schreiben*, p. 49. — Luther s'attaqua surtout à trois positions catholiques : 1. la distinction entre le sacerdoce et le laïcat ; 2. le magistère suprême du Souverain Pontife ; 3. le droit du Souverain Pontife à convoquer les conciles œcuméniques, droit qui, selon le Réformateur, devait revenir aux princes (cfr R. G. VILLOSLADA, *op. cit.*, p. 84). Ailleurs Luther désigna comme les deux colonnes de la papauté les vœux monastiques et le sacrifice de la messe : « Alii ante me taxarunt mores in papatu, ut Erasmus et alii, sed vota et missam anzugreifen, die zwo Seulen da papatus auffsteht, hab ich mich selb nie versehen durffen » (R. G. VILLOSLADA, *op. cit.*, p. 85).

53. *Schreiben*, p. 48.

54. *Ibid.*, p. 48.

55. *Ibid.*, p. 48.

doce structure hiérarchiquement l'Eglise [56]. En outre, et toujours suivant la même foi traditionnelle, il enseigna que l'exercice du sacerdoce culmine dans deux fonctions, celle de célébrer l'eucharistie et celle de remettre les péchés aux fidèles [57]. Enfin, s'inspirant de l'enseignement des Pères et des docteurs scolastiques, il rattacha la transmission des pouvoirs sacerdotaux à la collation d'un sacrement et affirma que ce sacrement, tout comme le baptême et la confirmation, imprime un caractère indélébile à ceux qui en deviennent les bénéficiaires [58].

Cet enseignement, les évêques allemands ne le cachent pas, ne fut pas complet. Il pèche par une insistance unilatérale sur certains aspects du ministère, importants et capitaux sans doute, mais nullement exclusifs d'autres fonctions [59]. Le fait n'a rien d'étonnant. Il peut aujourd'hui d'autant moins surprendre qu'on admet, parfois outre mesure, le caractère nécessairement historique, et dès lors contingent et relatif, de toute notion et formulation dogmatiques. Trente fut amené à affronter les négations des chefs de la Réforme, qui contestaient notamment la foi catholique traditionnelle au caractère sacrificiel de l'eucharistie et au pouvoir sacerdotal de remettre les péchés [60]. Pour réagir efficacement aux thèses luthériennes, Trente concentra son enseignement avant tout sur les rapports étroits à établir entre la nature du sacerdoce chrétien et le caractère sacrificiel de la messe [61].

Inscrivons à l'actif des Pères du Concile, note la lettre pastorale, qu'ils s'abstinrent de faire appel à une notion fort générale du sacrifice, déduite de l'histoire des religions, pour élaborer leur doctrine, mais puisèrent celle-ci directement dans les données bibliques [62]. Ajoutons que nulle part ils ne doutèrent de l'importance des autres aspects et fonctions du ministère sacerdotal, telles la proclamation de la parole et la direction pastorale des croyants [63].

Les discussions récentes sur la marque que l'ordination est censée imprimer, amènent les auteurs de la lettre à préciser une doctrine que les Pères de Trente considérèrent comme importante, à savoir leur enseignement sur le caractère sacramentel. Les évêques prémunissent contre toute interprétation « chosifiante » [64]. Il ne faut pas non plus, observent-ils, que le prêtre s'appuie sur la présence et la possession

---

56. *Ibid.*, p. 48.
57. *Ibid.*, p. 48.
58. *Ibid.*, p. 48. — Les évêques condensent leurs affirmations en trois propositions. Pour plus de clarté, nous les avons explicitées.
59. *Ibid.*, p. 50.
60. Cfr *supra*, notes 50 et 52.
61. Cfr *supra*, note 50, les renvois aux ouvrages qui publient les décrets tridentins. — *Schreiben*, p. 49.
62. *Schreiben*, p. 50.
63. *Ibid.*, p. 54.
64. *Ibid.*, p. 51-55.

de ce « caractère » pour cultiver un sentiment de supériorité à l'égard des fidèles, sentiment qui pourrait à juste titre lui aliéner leur sympathie et faire renaître un climat de cléricalisme aujourd'hui dépassé [65].

On n'ignore pas que la notion de caractère sacramentel dérive de spéculations sur la *sphragis* qui remontent à l'antiquité chrétienne et qui ont abouti, semble-t-il, à un premier essai de systématisation chez saint Augustin [66]. Les docteurs scolastiques continuèrent de réfléchir dans la voie frayée par l'évêque d'Hippone. Le Concile de Trente reprit cet enseignement, sans trancher toutefois, à ce que font remarquer les évêques [67], les divergences de vues partageant les diverses écoles théologiques [68]. Pour les évêques allemands, il importe certes de rester fidèle à la doctrine touchant le caractère sacramentel, mais on s'efforcera de la comprendre correctement. Ce que ce *topos* théologique signifie fondamentalement, c'est la validité de l'exercice du ministère sacerdotal indépendamment de toute référence à la sainteté et aux mérites personnels des prêtres [69]. Subsidiairement il met aussi l'accent sur l'irréversibilité de l'ordination, excluant ainsi la réitération du sacrement au même titre que celle du baptême et de la confirmation [70].

Que les prêtres apprennent donc à comprendre et à valoriser le caractère sacramentel de l'ordre — telle est l'invitation de la lettre pastorale — non comme la marque d'une sainteté ontologique plus grande et qui leur donnerait un droit à l'autosuffisance, mais comme le signe et le sceau sacramentel, la *sphragis*, d'une donation totale, définitive, irréversible, de leur personne à Dieu, au Christ et à l'Eglise, donation à réaliser sans interruption, et de mieux en mieux, au cours d'une vie tout entière [71].

Rien n'empêche par ailleurs le prêtre qui réfléchit sur son état, de puiser largement dans les textes patristiques pour éclairer les divers aspects de la donation et de la consécration réalisées par le sacrement de l'ordination. Par la *sphragis*, le sceau, le caractère sacramentel, les prêtres sont en quelque sorte marqués comme la propriété du Christ, comme ses serviteurs, comme sa milice et sa compagnie. Signe d'appartenance, le sceau est également le signe distinctif et le gage sûr de la protection divine, « Unterpfand des göttlichen Schutzes » [72].

Si les évêques nous mettent en garde contre la tendance à « chosifier » le caractère sacramentel, ils ont laissé aux théologiens le soin

65. *Ibid.*, p. 55.
66. *Ibid.*, p. 55. Cfr S. AUGUSTIN, *Contra epistulam Parmeniani*, 2, 10, n° 22 (*PL*, 43, 65).
67. *Schreiben*, p. 53.
68. *Ibid.*, p. 53.
69. *Ibid.*, p. 53-54.
70. *Ibid.*, p. 54.
71. *Ibid.*, p. 53-54.
72. *Ibid.*, p. 52.

de s'expliquer davantage à ce sujet [73]. C'est précisément ce que Pierre Grelot entreprend dans un précieux opuscule : *Le ministère de la Nouvelle Alliance* [74], pour lequel nous demandons l'attention du lecteur. Le professeur de l'Institut Catholique de Paris ne recule pas devant la difficulté et le danger de spéculer sur des réalités invisibles. Malgré leur caractère hypothétique, ses vues méritent considération.

N'affirmons pas, observe-t-il, qu'il existe une parité absolue entre la *sphragis* baptismale et le caractère ministériel [75]. La configuration au Christ conférée par le baptême se situerait dans l'ordre ontologique [76], alors que le charisme ministériel serait plutôt d'ordre énergétique [77]. Il configurerait les prêtres au Christ moins dans leur être permanent que dans les activités de leur ministère [78]. Tel serait aussi le point de vue adopté par Vatican II [79]. Dès lors, le caractère sacramentel du sacerdoce ne subsisterait pas dans l'au-delà.

On se demandera sans doute dans quelle mesure la pensée théologique, toujours balbutiante quand elle s'occupe de l'outre-mort [80], est à même de formuler en cette matière un avis quelque peu sûr. Pour se donner un appui, Grelot nous invite à réfléchir sur la liturgie céleste telle que l'Apocalypse nous la décrit. Or prêtres et fidèles y semblent confondus. Seuls les apôtres au sens le plus strict et par conséquent seul leur ministère spécifique, qui fut, en rigueur du terme, intransmissible, paraissent subsister de quelque façon au ciel [81].

Ces considérations du professeur de Paris sur la spécificité et la pérennité du caractère imprimé par l'ordination sacerdotale sont intéressantes. Emportent-elles la conviction ? Grelot lui-même ne s'avance qu'à tâtons. « Bref, conclut-il, les textes allégués *ne semblent pas* suffisants pour prouver *de façon certaine* que le caractère ministériel durera au-delà du temps » [82], d'autant moins que les ministères sont essentiellement relatifs à l'ordre présent des choses [83] et que l'appareil sacramentaire est appelé à s'effacer quand la figure de ce monde passera [84].

Absence de « preuves certaines », d'accord. L'analogie avec les deux autres caractères sacramentels et la notion de consécration définitive ne plaident-elles pas pourtant d'une certaine manière en faveur de l'opinion qui incline à attribuer à la *sphragis* de l'ordination une

73. *Ibid.*, p. 54.
74. Coll. *Foi vivante*, n° 37, Paris, 1967, p. 114-121.
75. *Ibid.*, p. 115.
76. *Ibid.*, p. 115.
77. *Ibid.*, p. 116.
78. *Ibid.*, p. 116.
79. *Ibid.*, p. 116, note 16.
80. *Ibid.*, p. 117.
81. *Ibid.*, p. 118-119.
82. *Ibid.*, p. 119. — C'est nous qui soulignons quelques termes.
83. *Ibid.*, p. 116.
84. *Ibid.*, p. 117.

durée plus que transitoire et plus que simplement énergétique ? En toute hypothèse, on se gardera de trop spéculer sur des réalités que l'œil n'a pas entrevues et que la fantaisie risque de « mythologiser » [85].

La théologie posttridentine continua à reprendre et à développer les vues prônées à Trente [86]. Au cours de la longue période qui s'ouvre au lendemain du concile et qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, l'école française de spiritualité sacerdotale se tailla une place importante et influença, notamment par l'entremise de la Compagnie de Saint-Sulpice, la vie intérieure de beaucoup de prêtres [87]. De son côté, la Compagnie de Jésus contribua grandement, surtout par les Exercices spirituels, au renouveau du sacerdoce chrétien. Un ouvrage de synthèse qui retrace, pour les divers pays de la chrétienté, les courants les plus importants de la spiritualité sacerdotale et les facteurs qui les ont provoqués, paraît encore faire défaut. Qu'on nous permette de renvoyer pour notre pays aux ouvrages du cardinal Mercier [88], à l'idéal de vie sacerdotale prêché jadis au grand séminaire de Gand par Mgr Maurice De Baets [89], et surtout à l'idéal de vie religieuse

---

85. Voir sur le caractère sacramentel Miguel NICOLAU, *Teología del signo sacramental*, dans *Biblioteca de autores cristianos*, Madrid, 1969, p. 117-136.

86. Parmi les premiers auteurs à élaborer un ouvrage sur le sacerdoce dans le sens de la Contre-Réforme et en réaction contre le spiritualisme érasmien, citons Josse Clichtove : Jean-Pierre MASSAUT, *Josse Clichtove, l'humanisme et la réforme du clergé*, coll. *Bibl. Fac. Philos. Lettres Univ. Liège*, t. 183, Paris, 1968.

Pour la période posttridentine, cfr L. WILLAERT, *Après le Concile de Trente. La restauration catholique, 1563-1648*, Tome I. Coll. *Histoire de l'Eglise des origines jusqu'à nos jours*, 18. Paris, 1960. — P. PISANI, *Les compagnies de prêtres du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1928. — M.-H. VICAIRE, *Le clergé catholique du XV^e au XX^e siècle*, dans *Prêtres d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, 1954, p. 183-214. — Pierre LAFUE, *Le prêtre ancien et les commencements du nouveau prêtre. De la contre-réforme à l'aggiornamento*, Paris, 1967 (de tendance progressiste).

87. P. POURRAT, *Le sacerdoce. Doctrine de l'Ecole française*, Paris, 1931. — J. GALY, *Le sacrifice dans l'Ecole française de spiritualité*, Paris, 1951. — J. DAGENS, *Bérulle et les origines de la restauration catholique, 1575-1611*, Paris, 1952. — J. ORCIBAL, *Le cardinal de Bérulle. Evolution d'une spiritualité*, Paris, 1965. — P. BROUTIN, *La réforme pastorale en France au XVII^e siècle*, Paris, 1956. — A. SICART, *L'ancien clergé de France*, 3 vol., Paris, 1893-1903. — J. BRUGERETTE, *Le prêtre français et la société contemporaine (1815-1936)*, 3 vol., Paris, 1933-1938. — E. LEVESQUE, *Saint-Sulpice* (Compagnie de), dans *Dict. Théol. Cath.*, 14 A (1939), 801-832.

Pour un exemple d'une théologie du sacerdoce développée unilatéralement après Trente, lire J. KASCHTHALER, évêque de Salzbourg, *Die dem katholischen Priester gebührende Ehre* (1905), dans C. MIRBT, *op. cit.*, p. 497-499.

88. D. MERCIER, *A mes séminaristes*, 8^e éd., Bruxelles, 1911. — *Retraite pastorale*, 7^e éd., Bruxelles, 1911 ; nouv. éd., Louvain, 1926 ; *La vie intérieure. Appel aux âmes sacerdotales*, Louvain, 1918. — F. VAN STEENBERGHEN, *Le prêtre diocésain d'après le cardinal Mercier*, dans *Le Cardinal Mercier fondateur de séminaire. Recueil publié à l'occasion du centenaire de la naissance du cardinal Mercier*, Louvain, 1951, p. 57-89.

89. Cfr J. COPPENS, *In memoriam Mgr De Baets*, dans *Pastor Bonus*, 16 (1935), 134-152.

et apostolique prêché et vécu par l'abbé Edouard Poppe [90] et le Père Adolphe Petit [91].

*
* *

Nous aboutissons ainsi aux efforts de Vatican II pour présenter aux prêtres d'aujourd'hui, surtout à ceux qui se trouvent en état de crise ou de contestation, une image susceptible de répondre aux aspirations apostoliques les plus nobles et les plus généreuses de notre époque [92]. Notons d'abord que, d'une manière générale, les programmes de vie et d'*aggiornamento* sacerdotal esquissés par Vatican II n'ont guère soulevé l'enthousiasme espéré. On a reproché aux documents qui les concernent un certain manque de souffle et de rédaction chaude et prenante. Mais délaissons ces récriminations trop pessimistes et écoutons les évêques allemands commenter Vatican II [93].

La lettre pastorale dégage des textes de Vatican II les lignes de faîte et de force qui doivent retenir le plus notre attention. Le Concile, font-ils remarquer, vise à dégager une image du sacerdoce qui la libère des controverses avec les Réformés [94] et qui lui rend l'ampleur et la richesse de la vision apostolique originelle [95]. En d'autres termes, Vatican II décrit le sacerdoce dans les cadres d'une théologie de ressourcement biblique et patristique.

---

90. O. JACOBS, *Edward J. P. Poppe 1890-1924*, Averbode, 1937. — J. COPPENS, *Een wonderbaar priesterleven. De biographie van Edward Poppe door E. H. Jacobs*, dans *Pastor Bonus*, 17 (1931), 113-124. — M. LEKEUX, *La dure montée. Vie héroïque de l'abbé Edouard Poppe*, Bruxelles, 1964. — Signalons aussi le succès jadis obtenu par l'ouvrage *Probatio caritatis* de Mgr Jérôme MAHIEU, vicaire général de Bruges.

91. E. LAVEILLE, *Le Père Adolphe Petit de la Compagnie de Jésus (1822-1944)*, 2e éd., coll. *Museum Lessianum*, Bruxelles, 1927. Cfr encore L. PICARD, *Une âme sacerdotale. Le chanoine Armand Baud'huin*, Bruxelles, 1935. — J. LECLERCQ, *L'abbé Robert Kothen. Une vie de prêtre*. Namur, 1958. — L. PICARD, *Un pionnier. Le chanoine Brohée*, coll. *Chrétienté nouvelle*, Bruxelles, 1950.

92. La contestation sacerdotale telle que nous l'avons vu se développer à Coire et à Rome lors du synode de 1969 est un phénomène ambigu, surtout si l'on tient compte du caractère de certains de ses participants.

93. Voir *Decretum de institutione sacerdotali « Optatam totius »* et *Decretum de presbyterorum ministerio et vita « Presbyterorum ordinis »*, dans *Sacrosanctum Oecumenicum Concilium Vaticanum II. Constitutiones. Decreta. Declarationes*, Città del Vaticano, 1966, p. 357-384, 619-678. — A. DE BOVIS, *Le presbytérat, sa nature et sa mission d'après le Concile du Vatican II*, dans *N.R.Th.*, 89 (1967), 1009-1042. — Ph. DELHAYE - C. TROISFONTAINES, *Le prêtre suivant Vatican II*, dans *Le Prêtre. Foi et contestation*, 143-158. — Nous est-il permis de rappeler un de ces *lepide dicta* qui circulèrent au temps du Concile et qui traduisent, comme les graffiti et les pasquinades, les sentiments profonds qui n'osent pas toujours s'exprimer directement : « L'honneur aux évêques ! Le plaisir aux diacres ! Le labeur aux prêtres ! » ?

94. *Schreiben*, p. 55, 56-57.

95. *Ibid.*, p. 57. — Le Concile redonna au sacerdoce son « sens plénier » (*Vollsinn*).

Cadre en premier lieu pneumatologique, car le sacerdoce est un sacrement, un charisme, qui dérive de l'Esprit et qui n'a d'*exousia*, de puissance, de constance, de fidélité, que sous la mouvance de l'Esprit divin [96]. Le prêtre n'est-il pas, suivant la belle formule de la *Prima Petri*, l'intendant de la grâce divine [97] ?

Cadre christologique ensuite [98]. Selon les magnifiques affirmations des lettres pauliniennes, le prêtre est l'ambassadeur du Christ. L'expression apparaît dans la deuxième épître aux Corinthiens et elle se retrouve dans le dossier deutéropaulinien, à savoir dans la lettre aux Ephésiens [99]. La méditation théologique s'est saisie de ces énoncés puissants et elle s'est enhardie à renforcer encore davantage l'union étroite du prêtre avec le Christ. C'est *in persona Christi*, dans la personne même du Christ, que le prêtre exerce son ministère cultuel [100], jusqu'à s'identifier en quelque sorte avec Lui dans la prononciation des paroles de la consécration eucharistique. D'où le thème si répandu du prêtre appelé à devenir un autre Christ.

Cadre pneumatologique, cadre christologique, cadre également ecclésiologique [101]. Si la théologie posttridentine a trop insisté sur la différence du prêtre d'avec les fidèles, faisant de lui un homme mis à part par tout son genre de vie, et distingué notamment par la tonsure et la soutane, Vatican II tint à le faire sortir de cet isolement devenu excessif et à l'affranchir d'une spiritualité trop individualiste [102]. Le Concile fit entrevoir comment le prêtre doit se sentir étroitement uni au sacerdoce de son évêque, dont son propre ministère n'est qu'une émanation, un prolongement, une actualisation locale. Il inculque ensuite l'union des prêtres entre eux, rappelant qu'aux origines les presbytres constituaient un collège. D'où la pratique renouvelée de la concélébration. Entrevue d'abord comme exceptionnelle, elle est devenue presque, du moins en certains milieux, une règle, parfois même aux dépens d'une célébration eucharistique régulière, quotidienne [103]. Enfin et surtout les textes conciliaires soulignent que la

96. *Ibid.*, p. 56 : « durch das vom Geist gewirkte Zeichen ».
97. *1 Pe 4*, 10.
98. *Schreiben*, p. 55-56, 57-58.
99. *2 Co 5*, 20 ; *Ep 6*, 20.
100. *Schreiben*, p. 57. — D'où la tendance de Vatican II à situer à l'arrière-plan les aspects « juridiques » et « jurisdictionnels » : *ibid.*, p. 57.
101. *Ibid.*, p. 58-59.
102. *Ibid.*, p. 58 : le prêtre obtient de nouveau une « grundsätzliche ecclesiologische Ortsbestimmung ».
103. Dans *Prêtres et Peuple sacerdotal* (*Collection Beauchesne*, n° 20, Paris, 1969), J. Colson explique bien le sens d'une eucharistie célébrée même solitairement. Il évoque à ce propos le Père de Foucauld offrant le sacrifice de la messe dans la solitude du Hoggar au milieu d'un peuple totalement étranger à la foi en Jésus-Christ. Si de nos jours certains prêtres deviennent si négligents ou indifférents, ne serait-ce pas au fond parce qu'ils n'ont plus qu'une foi diminuée, rétrécie, foi d'anémique spirituel, en l'eucharistie sacrificielle ? Et même dans les messes publiques et concélébrées, ne peut-on pas discerner un

relation du prêtre n'est pas uniquement à Dieu — *sacerdos homo Dei* — mais en même temps et tout autant à la communauté chrétienne. D'où l'insistance réitérée sur l'aspect « diaconal » du sacerdoce. L'introduction de la fonction de « diacre » a jadis quelque peu fait oublier qu'aux origines le vocable *diakonein, servir,* s'appliquait à l'ensemble des ministères chrétiens [104]. D'où la préoccupation conciliaire d'inviter les prêtres à se garder de tout sentiment et de tout acte qui les conduiraient à s'imposer comme despotes, comme autocrates arrogants, *dominantes in cleris* [105] mais à se comporter en tout, partout et toujours, comme les serviteurs de la communauté ecclésiale [106].

D'après les évêques allemands, la doctrine de Vatican II possède encore un autre mérite qui d'ailleurs découle de tout ce qui précède : celui d'avoir réinstauré une vision totalisante du sacerdoce. Colligeant consciencieusement les données de la tradition, réfléchissant aux diverses étapes parcourues par le sacerdoce, écoutant avec attention les requêtes des temps présents et s'ouvrant aux perspectives de l'avenir, le Concile corrigea les déviations, les accentuations unilatérales qui lui parurent avoir terni l'image intégrale du sacerdoce. Certes, jamais au cours des siècles l'Eglise n'a totalement perdu de vue les trois aspects du prêtre : ceux de liturge, de prophète et de pasteur, mais les a-t-elle toujours suffisamment unis, et l'un d'eux, celui du ministère de la parole, n'a-t-il pas été quelque peu obnubilé dans le cadre de la célébration eucharistique [107] ? En toute hypothèse, il sem-

---

dangereux déplacement d'accent contre lequel prémunissait jadis le cardinal B. ALFRINK : *Eucharistie... ende dijn Sacrament een broet des levens* (*Navolging IV, 11*), dans *Contour van Kardinaal Alfrinks kerkprovincie,* Utrecht, 1964, p. 64-88.

104. Cfr l'étude du vocable à la lumière d'une concordance. — On a fait observer que les termes exprimant la puissance ne s'appliquent guère dans le Nouveau Testament aux pouvoirs du « ministère » : ἀρχή, jamais, - ἐπιταγή, une seule fois *Tt 2,* 15 (en *1 Co 7,* 6 ; *2 Co 8,* 8, Paul renonce à commander), - ἐξουσία, deux textes pour désigner l'autorité apostolique *2 Co 10,* 8 ; *13,* 10 et cinq passages pour désigner le pouvoir d'exorciste : *Mt 10,* 1 ; *Mc 3,* 15 ; *6, 7* ; *Lc 9,* 1 ; *10,* 19.

105. *1 Pe 5,* 3 : « Ne gouvernez pas en despotes ceux qui vous sont échus en partage ». Cfr *Mc 10,* 42-43 ; *Lc 22,* 25-26.

106. Aujourd'hui toutefois surgit un autre danger. Si le prêtre ne peut et ne doit pas ambitionner les honneurs civils, mondains, « triomphalistes », doit-il et peut-il contribuer à diminuer le respect que les fidèles désirent lui témoigner en tant que représentant du Christ ? Ce respect a singulièrement diminué, en partie par un laisser-aller généralisé des prêtres eux-mêmes. D'aucuns pensent gagner des âmes en se faisant appeler par leur prénom, voire par un hypocoristicon ! Ne se trompent-ils pas ces « jeunes apôtres fringants qui croient à la puissance de la cravate, comme d'autres crurent au rabat, et qui en oublient qu'il faudrait d'abord se décrasser la cervelle » ? (J. SULLIVAN, *Car je t'aime, ô Eternité !,* Paris, 1966, p. 138).

107. Ici de nouveau des réserves s'imposent. Pense-t-on gagner tellement à quitter la « chaire de vérité » pour un « ambon », à substituer une « homélie » prétendûment pastorale à un sermon plus doctrinal ? Au train où vont les choses dans certains milieux, ne risque-t-on pas d'aboutir rapidement chez les fidèles

ble que l'on puisse concéder qu'au moins dans les manuels de théologie un certain unilatéralisme avait prévalu dans l'exposé des fonctions et des dignités du prêtre [108].

Dans une leçon récemment entendue sur le sacerdoce, le conférencier ne se contenta pas de féliciter Vatican II d'avoir rendu à la fonction de prédicateur la place et l'importance qui lui reviennent. Commentant le mode d'élection des évêques et des presbytres en usage à certaines époques et dans certaines régions de l'Eglise ancienne, il parut regretter que le Concile ne se fût pas engagé davantage dans un processus de démocratisation. Avouons ne pas avoir été convaincu par des réflexions sacrifiant trop à la nostalgie de formes archaïques de gouvernement dont l'histoire nous révèle plus d'inconvénients que d'avantages. N'est-il pas dangereux de se faire interpeller par des textes provenant de milieux distincts de notre époque, et par ailleurs nullement privilégiés par une origine apostolique, sans se soucier suffisamment des leçons que l'histoire totale de l'Eglise nous prodigue ? *Historia magistra vitae*, déclare un slogan bien connu. Hélas, comme un de nos collègues Albert De Meyer aimait le répéter, il n'y a pas de maître au monde moins écouté. Chaque génération aspire à refaire, même à ses dépens, les expériences et les errements du passé [109].

*
* *

Après avoir exposé les étapes principales que la théologie du sacerdoce a traversées, la lettre pastorale élabore aux pages 59-70, par manière de conclusion, un essai de synthèse.

Au point de départ et à la base de cette vue d'ensemble finale, les évêques rappellent ce que nous pouvons appeler la dimension sacramentelle du ministère sacerdotal. Le sacerdoce est essentiellement un service ecclésial. Or, conformément à une doctrine remise en honneur par la théologie allemande et reprise par Vatican II, l'Eglise est le sacrement par excellence [110], voulu et institué par le Christ pour perpétuer à travers les siècles son œuvre de salut et en appliquer les

---

à une ignorance de la religion qui pourrait nous ramener aux âges les plus sombres de l'histoire de l'Eglise?

108. De nouveau gare aux exagérations. Il nous est arrivé d'entendre un conférencier reprocher à l'Eglise d'avant Vatican II un certain unilatéralisme dans sa conception du sacerdoce après que lui-même eut déclaré que cette même Eglise faisait du prêtre un « bon à tout faire ».

109. Pour les vues de Vatican II sur la formation du clergé voir Hugo SCHWENDENWEIN, *Priesterbildung im Umbruch des Kirchenrechtes. Die « Institutio sacerdotalis » in der vom II. Vatikanum geprägten Rechtslage*, coll. *Kirche und Recht*, 9, Vienne, 1970.

110. Sur la notion d'« Eglise-sacrement » cfr M. NICOLAU, *op. cit.*, p. 351-367.

bienfaits à toutes les générations. Il va de soi que ce sacrement collectif requiert des ministres qui le concrétisent, des instruments personnels, dont la tâche sera de constituer à travers les siècles ce temple et ce corps spirituels qu'est l'Eglise, pour la sanctification et la consécration de l'humanité et du monde [111]. Le sacerdoce sacramentel aura dès lors trois missions principales à accomplir. Uni spécialement au Sauveur en sa qualité de Chef de l'humanité nouvelle, rachetée et sauvée par son sacrifice, il prolongera, grâce à une succession apostolique ininterrompue, les ministères mêmes établis par le Christ. Héritier de ces ministères, il structurera hiérarchiquement, suivant le patron voulu par le Sauveur et par l'Eglise apostolique, le corps du Christ, le temple spirituel de la Nouvelle Alliance. Liturge de ce temple, il ne cessera de relier l'humanité dans et par le Christ à Dieu et de lui transmettre les fruits de la rédemption accomplie une fois pour toutes par l'unique médiateur, Jésus-Christ, c'est-à-dire l'influx de la grâce divine [112].

Sur les fondements de cette conception sacramentelle du sacerdoce, qui fait du prêtre l'ambassadeur, le représentant de Jésus, l'intendant de ses mystères [113] et l'intendant de sa grâce [114], les évêques allemands nous décrivent le prêtre associé au triple ministère du Sauveur, celui de pasteur, celui de docteur-prophète et celui de liturge-ministre cultuel [115]. Dès lors, malgré le fait que le prêtre d'aujourd'hui, tout comme celui d'hier, peut se décharger de certaines fonctions accessoires sur des apôtres laïques ou éventuellement sur des diacres, il possède des charges et des missions qu'il ne peut déléguer. Combien fausse par conséquent, combien aussi étrangère à la volonté du Christ et au message des Apôtres tels que l'Eglise les a compris au long des siècles, une vision futuriste que par exemple Illich exposa jadis dans un papier qui traumatisa pas mal de croyants, comme si l'Eglise

---

111. Cfr P. VAN DEN BERGHE, *La tâche de l'Eglise selon le Nouveau Testament*, dans *Le Prêtre. Foi et contestation*, 32-64.

112. *Schreiben*, p. 60-63. — Certains minimisent manifestement le caractère spécifique du sacerdoce ministériel. D'une part ils le rapprochent si étroitement du sacerdoce spirituel des fidèles, en se réclamant de *Lumen Gentium*, n° 10, qu'ils arrivent presque à les confondre et, d'autre part, ils réagissent si fortement contre une conception « chosifiante » du caractère sacerdotal que celui-ci paraît supprimé.

113. *I Co 4*, 1 ; *Ti 1*, 7.

114. *1 Pe 4*, 10 ; *Ep 3*, 2.

115. *Schreiben*, p. 66-69. — *Lumen Gentium* (n°s 10-12) se sert de la triple dignité du Christ : celle de roi, de prêtre, de prophète, pour décrire le peuple de Dieu. *Presbyterorum Ordinis* (prooemium) assimile les prêtres au Christ « magister, sacerdos et rex ». Dans la lettre épiscopale, les trois fonctions sont celles de « pasteur, prophète, liturge-prêtre ». Il n'y a donc pas partout exactement la même tripartition. Selon d'aucuns, cette présentation tripartite est un *topos* théologique cher aujourd'hui à la théologie protestante, calviniste.

pouvait se passer de l'instrumentalité sacerdotale et se contenter d'une image du prêtre qui n'évoquerait plus en rien celle du Christ [116].

*
* *

Au terme de leur essai de synthèse, les évêques allemands reviennent à la célébration eucharistique, centre de la vie et du ministère des prêtres.

Au premier abord, on pourrait être tenté d'éprouver quelque surprise. La lettre n'avait-elle pas cru devoir réagir contre une conception unilatérale du prêtre qui se le figure avant tout comme « l'homme des sacrements » ?

A lire le texte de près, l'étonnement se dissipe. Les évêques expliquent en effet que l'eucharistie n'est pas seulement le centre de la vie cultuelle de l'Eglise. Elle fut pour Jésus, le prêtre de la Nouvelle Alliance, l'acte ultime et le plus sublime de sa vie, acte qu'il accomplit certes comme une célébration cultuelle mais aussi comme un message et comme un service pastoral. En célébrant la cène, Jésus proclama de la manière la plus éloquente son évangile : évangile de grâce, de charité, de donation de soi-même jusque dans le sacrifice de sa vie. Réitérant le rite, les prêtres, ministres du Christ, doivent entrer dans les sentiments de leur maître (*Ph 2*, 5). L'eucharistie est dès lors le rite de la suprême donation sacerdotale, appelée à couronner les dévouements pastoraux qui l'ont précédée et à amorcer pour l'avenir de nouveaux sacrifices. Elle sera donc pour le prêtre l'acte pastoral

---

116. Dans une allocution aux fidèles de Bruxelles (10 février 1969), le cardinal Suenens prémunit contre le danger de vouloir réduire l'Eglise à une espèce de Croix-Rouge spirituelle. Il serait tout aussi dangereux de vouloir en faire un super-syndicat ou un super-marché de sociologie ou de psychologie.

Dans *Un prêtre de toujours. Marie-Joseph Chiron (1797-1852), fondateur des Sainte-Marie de l'Assomption* (Paris, 1969, p. 5-6), Edmond POGNON, conservateur en chef à la Bibliothèque nationale de Paris, fait les remarques suivantes : « De nouveaux prêtres, on nous rebat aujourd'hui les oreilles. Comme s'il n'y en avait pas eu de tout temps. Comme si, de siècle en siècle, parmi ceux qu'enrôlait le sacerdoce chrétien, il ne s'en était pas toujours trouvé, et beaucoup, pour refléter les couleurs changeantes de ce monde plutôt que la lumière éternelle du Royaume qui n'en est pas ». Et l'auteur d'évoquer les clercs « élégamment vêtus, parfumés, frisés, chaussés de cuir bien souple » que brocardait saint Jérôme, les prêtres-courtisans que criblèrent les flèches des *Provinciales*, les abbés de salon, amis des philosophes à la mode, bref tous ceux qui se sont faits « les échos des prophètes en vogue plutôt que des disciples de Jésus-Christ et n'ont plus du prêtre que le nom ». « Le prêtre tout court, le prêtre en plénitude, c'est bien sûr tout autre chose. C'est, pour tout dire d'un mot qui a traversé deux mille ans, un homme qui ne veut savoir que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié ». Et de citer une phrase de Jean Guitton : « Nous vous demandons avant tout et au-dessus de tout de nous donner Dieu ».

par excellence, l'acte proclamant qu'il n'y a pas de plus grand amour que celui qui conduit à donner sa vie pour autrui [117].

*
* *

Rien d'étonnant qu'en achevant leur lettre les évêques allemands reviennent au problème du célibat [118]. Ils en font la louange non pas par dépréciation du mariage ni par une estime que d'aucuns considéreraient aujourd'hui dépassée de la virginité, mais pour des motifs d'ordre religieux et sacramentel, pour les harmonies manifestes qu'il possède avec un sacerdoce conçu comme une donation totale à l'Eglise, comme une emprise entière de l'Esprit et comme une représentation du Christ. Le prêtre, prédicateur d'un message qui invite tous les chrétiens sans distinction, y compris les laïques, à une vie de sobriété et de renoncement aux biens de ce monde, est appelé à exprimer par un état de vie sa foi en ce message et à en proclamer ainsi toute la vérité. Le prêtre, héraut d'un évangile qui oriente les esprits au-delà de tout horizon terrestre vers les valeurs éternelles du Royaume des Cieux, est marqué pour prêcher par toute sa vie cette orientation vers l'au-delà, vers l'outre-tombe. Le prêtre, pasteur du troupeau sans préférence de personnes, est amené à accepter un genre de vie qui

117. *Schreiben,* p. 70-74. — On s'étonne de ce que certains tendent à perdre de vue le rôle cultuel du prêtre, sa relation à Dieu par le culte, — ce que saint Jean Chrysostome appelle sa vocation **εἰς τὴν λατρείαν ἅπασαν**: cfr *supra,* note 33. D'où l'indifférence de certains, voire la critique des ordinations qualifiées d'« absolues », c'est-à-dire nullement faites en fonction d'une mission ministérielle déterminée et concrète.

118. *Ibid.,* p. 78-79. — Sur l'histoire du célibat cfr désormais M. Boelens, *Die Klerikerehe in der Gesetzgebung der Kirche. Eine rechtsgeschichtliche Untersuchung,* Paderborn, 1968. — R. Gryson, *Les origines du célibat du premier au septième siècle,* dans *Recherches et Synthèses,* Gembloux, 1970. — Ces ouvrages ont été entrepris en tenant compte de la problématique et de certaines aspirations actuelles. Leur interprétation des textes appelle quelques nuances et même parfois des réserves.

Rappelons la conclusion de H. Auffroy dans son article: *Sacerdoce et célibat,* dans *Dict. Apol. Foi Cath.,* 4 (1923), 1040-1062: « La vérité intégrale et féconde habite un monde supérieur, où n'atteignent que la foi et la charité: le prêtre, nous dit-elle, doit être un autre Christ ; or, le Christ fut vierge et victime, parce qu'il aima ; le prêtre sera donc chaste pour l'amour et par la vertu du Christ. »

On a l'impression que certains milieux, sans contester directement ni formellement le célibat, laissent se détériorer le recrutement sacerdotal et la formation au célibat dans les séminaires, et préconisent les ordinations d'hommes mariés comme la seule solution à la crise actuelle.

D'un recueil publié par des prêtres qui aux Pays-Bas ont renoncé au ministère et à leurs engagements: *Crisis van het ambt. Visies en verwachtingen van uitgetreden priesters* (Hilversum, 1967), il ressort que plusieurs déclarent avoir perdu la foi.

Aux Pays-Bas, les tendances qui ont préparé la crise que l'on connaît, furent surtout propagées parmi les religieux et le clergé par des périodiques de vulgarisation tels *De Bazuin, G. III, Ter elfder Ure*: cfr R. Auwerda, *Dossier Schillebeeckx.* Bilthoven, 1969, p. 15.

lui permet de réaliser une disponibilité totale. Enfin le prêtre, représentant du Christ et ministre de son sacrifice dont l'essence est l'oubli et le don de soi, est naturellement conduit à suivre Jésus dans une consécration totale de sa personne et de ses énergies au service de l'Evangile.

Il est entendu que l'acceptation et la réalisation joyeuses du célibat comme une vie consacrée au Christ et à son Eglise : *virginem castam exhibere Christo* (*2 Co 11,* 2)[119], suppose chez le prêtre une vision de foi intrépide, une vie intérieure de prière ininterrompue[120], un effort continu de maîtrise de soi, soutenu par une ascèse le plaçant à l'abri des séductions qui mettraient en danger ses vertus. Les évêques allemands ne manquent pas d'appeler l'attention sur le climat de vie surnaturelle qui est indispensable au prêtre pour conserver et développer une fidélité parfaite à sa vocation[121].

A l'heure actuelle, il n'y a plus de prêtre qui n'ait vu autour de lui des confrères dans le sacerdoce, emportés par le sécularisme, faire naufrage et sombrer dans l'infidélité à leurs solennels engagements. Ceux qui ont pu observer ces exodes, ne peuvent-ils pas témoigner que généralement ils ne furent que le tragique dénouement d'une foi diminuée, d'une vie intérieure amenuisée, d'un style de vie qui ne se différenciait plus, ou presque plus, en rien de la mondanité ? La pensée ne monte que sous la bure ; la vie chrétienne ne s'épanouit que dans la maîtrise de soi ; la sainteté sacerdotale ne se développe que dans l'amour total de Jésus et de l'Eglise.

*
* *

Au cours de leur exposé, les évêques allemands n'ont pas omis de signaler qu'au cours des âges certaines formes de la vie sacerdotale ont évolué et ils concèdent qu'à l'avenir les formes d'aujourd'hui

---

119. Cfr E. B. Allo, *Seconde épître aux Corinthiens,* coll. *Etudes bibliques,* Paris, 1956, p. 276. — Remarquons que la signification des épousailles entre Dieu et son peuple, que le dossier deutéropaulinien (*Ep 5,* 32) attribue au mariage, est entrevue en *2 Co 11,* 2 pour l'Eglise et en *Rm 7,* 4 pour chaque âme individuelle. Ces épousailles mystiques, dont certains auteurs font tant de cas en exaltant le mariage, se réalisent donc aussi dans la spiritualité d'une âme se consacrant au Christ.

120. La récitation du bréviaire aidait jadis le prêtre à réaliser une vie de prière non interrompue. Autrefois les fidèles ne pouvaient se représenter le prêtre sans lui prêter son compagnon fidèle, le bréviaire. En ce domaine aussi, d'aucuns ont créé un vide qui n'a pas été rempli par une vie de prière plus fréquente, plus intense, plus riche.

121. Cfr Henri de Lubac, *L'Eglise dans la crise actuelle,* Paris, 1969, p. 48-49 : « N'arrive-t-il pas que... par une confusion grossière, une telle 'ouverture' (au monde) devienne un oubli du salut, un éloignement de l'Evangile, un rejet de la Croix du Christ, une marche au sécularisme, un laisser-aller de la foi et des mœurs, bref, une dissolution dans le monde, une abdication, une perte d'identité, c'est-à-dire la trahison de notre devoir envers le monde ? »

peuvent encore se transformer en partie [122]. Ils remarquent aussi qu'à l'heure actuelle les pressions anthropologiques et sociologiques d'une société où Eros et Ploutos dominent en souverains presque incontestés, exposent les prêtres à plus de dangers et par conséquent leur imposent plus d'efforts pour conserver un trésor que, suivant la parole de l'Apôtre, ils portent en des vases d'argile (*2 Co 4, 7*). Si donc même un certain *aggiornamento* sacerdotal n'est pas exclu, — « il a toujours été impossible qu'il n'y eût pas dans l'Eglise, des nouveaux prêtres [123] », — ce n'est pas par un pèlerinage à Katmandou qu'il pourra se réaliser. Si l'Esprit parle aux Eglises, ce sera par le truchement de ceux qui n'ont pas perdu leur amour d'antan, leur première charité (*Ap 2,* 4) et que la sainteté a désignés comme les grands charismatiques. Ce n'est pas en se mettant à l'écoute d'un monde où le sécularisme et le paganisme font irruption — un monde qui renie Dieu et qui réintroduit le culte des idoles, celui de la triple concupiscence (*1 Jn 2,* 16-17) — que le sacerdoce trouvera son vrai visage. C'est en s'inspirant de la dure montée vers Dieu et vers le Christ, dont les saints ont tracé la voie, que l'Eglise découvrira le vrai aggiornamento dont elle a besoin et qui seul peut lui procurer un nouveau rayonnement apostolique selon le cœur du Christ et les aspirations de l'Esprit.

NOTE ADDITIONNELLE

Pour compléter l'étude du sacerdoce nous nous permettons d'ajouter quelques indications sur le sacerdoce de l'Ancienne Alliance.

L'histoire du sacerdoce lévitique est extrêmement compliquée.

Il y a d'abord le problème de ses origines et de son développement. L'école wellhausénienne contesta jadis radicalement les vues que l'Ancien Testament nous donne, notamment touchant l'existence d'une vraie tribu lévitique et les origines mosaïques des privilèges aaronides. A. Van Hoonacker, on ne l'ignore pas, consacra beaucoup d'efforts à critiquer les positions wellhausénienne. Aujourd'hui des synthèses nouvelles furent entreprises surtout par A. Gunneweg, *Leviten und Priester*, Goettingue, 1965, — H. H. Rowley, *Worship in Ancient Israel*, Londres, 1967, — A. Cody, *A History of Old Testament Priesthood*, Rome, 1969.

Puis il y a lieu de circonscrire exactement le rôle des prêtres et leurs rapports avec les lévites et les prophètes. En ce domaine aussi les positions ont notablement évolué.

Ensuite les documents de Qumrân ont soulevé de nouveaux aspects, notamment en ce qui concerne la spiritualisation du culte et la promotion du peuple tout entier à un certain rôle sacerdotal.

Il subsiste aussi le problème des rapports de l'institution sacerdotale d'Israël avec celles des peuples voisins, en particulier celles des Arabes, des Cananéens, des habitants du royaume d'Ougarit.

---

122. Cfr G. Danneels, *Le sacerdoce ministériel : la problématique actuelle*, dans ***Le Prêtre. Foi et contestation***, p. 9-31.

123. E. Poonon, *op. cit.*, p. 6.

Enfin il reste à creuser la notion de « sainteté » et d'évaluer les rites de pureté rituelle qui furent imposés aux membres du clergé lévitique par les codes mosaïques.

Comme première orientation à travers la documentation et les divers problèmes un article d'A. GELIN continue à rendre service. Puis il y a l'ouvrage de H. H. ROWLEY. Selon le professeur de Manchester, il n'y a pas lieu d'identifier aux origines prêtres et lévites. Toutefois très tôt les Israélites manifestèrent une préférence pour les lévites dans le choix de candidats pour exercer la fonction sacerdotale. Dans la suite, l'appartenance lévitique fut strictement requise. C'est pourquoi, pour justifier leur accession au sacerdoce, les Sadocides auraient été assimilés aux lévites. Plus tard le Deutéronome promut l'ensemble des lévites à la dignité sacerdotale, mais cette réforme deutéronomique ne fut jamais appliquée aux lévites ruraux. Ezéchiel fit d'eux des ministres cultuels subalternes. Après l'exil, les lévites assumèrent surtout un rôle de catéchistes.

CODY entreprend lui aussi d'élaborer une reconstruction historique. Selon cet auteur, les lévites constituèrent aux origines une vraie tribu. Moïse attacha probablement un certain nombre de membres de cette tribu au sanctuaire de l'arche durant le séjour au désert en qualité de *kohēn* ou *sadana* (p. 52, 70). Après la conquête de Canaan, les lévites semblent avoir continué ce ministère, au sanctuaire de l'amphictyonie (p. 58), et ils furent également sollicités d'assurer le culte en divers sanctuaires locaux (p. 58). Une des familles lévitiques dont l'histoire nous est retracée est celle des Elides. Samuel fut à leur service non comme prêtre, mais comme *naʿar*. Avec l'avènement de David et de Jéroboam, les lévites furent écartés des sanctuaires royaux. Ils finirent par réagir et leur action de protestation aboutit au Deutéronome. Toutefois ils ne réussirent pas à imposer aux Sadocides leurs revendications. Pendant et après l'exil un compromis se réalisa : les Sadocides finirent par se considérer comme lévites, et les lévites proprement dits furent finalement admis au temple de Jérusalem comme ministres secondaires. Les Sadocides s'arrogèrent une descendance aaronide, qu'avant eux un groupe de lévites judéens avait déjà revendiquée.

Il va sans dire que l'histoire telle que CODY la reconstitue, contient beaucoup de vues hypothétiques et fragiles.

Nous rassemblons ici une liste d'ouvrages consacrés au sacerdoce de l'Ancienne Loi : W. W. G. BAUDISSIN, *Die Geschichte des alttestamentlichen Priesterthums*, Leipzig, 1889. — W. R. SMITH, *Lectures on the Religion of the Semites*, nouv. éd., Londres, 1894. — A. BÜCHLER, *Die Priester und der Cultus im letzten Jahrzehnt des jerusalemischen Tempels*, Vienne, 1895. — A. VAN HOONACKER, *Le sacerdoce lévitique dans la loi et dans l'histoire des Hébreux*, Louvain, 1899. — W. R. SMITH, *Priests*, dans T. K. CHEYNE - J. S. BLACK, *Encyclopaedia Biblica*, 1902, III, 3837-3847. — W. R. SMITH - A. BERTHOLET, *Lévites*, *ibid.*, III, 2770-2776. — R. H. KENNETT, *The Origin of the Aaronite Priesthood*, dans *Journ. Theol. Stud.*, 6 (1905) 161-186. — M.-J. LAGRANGE, *Etudes sur les religions sémitiques*, 2e éd., Paris, 1905. — F. VON HUMMELAUER, *Das vormosaische Priestertum in Israel und Juda*, Leipzig, 1906. — H. STRUNK, *Die hohepriesterliche Theorie im Alten Testament*, Halle-a.S., 1906. — G. WESTPHAL, *Aaron und die Aaroniden*, dans *Zeitschr. Altt. Wiss.*, 26 (1906) 201-230. — E. F. MORRISON, *The Relation of Priest and Prophet in the History of Israel before the Exile*, dans *Journ. Theol. Stud.*, 11 (1910) 211-244. — C. STEUERNAGEL, *Die Weissagung über die Eliden*, dans *Altt. Studien R. Kittel dargebracht*, 204-221, Leipzig, 1913. — P. HAUPT, *Hebrew kôhen and qahál*, dans *Journ. Amer. Orient. Soc.*, 42 (1932) 372-375. — H. GRIMME, *Der südarabische Levitismus und sein Verhältnis zum Levitismus*, dans *Le Muséon*, 37 (1924) 169-199. — G. HÖLSCHER, *Levi*, dans PAULY-WISSOWA, *Real-enc. class. Altertumswiss.*, XIII/2, 2155-2208, Stuttgart, 1925. — H. WENSCHKEWITZ, *Die Spiritualisierung*

der Kultusbegriffe : Tempel, Priester und Opfer im Neuen Testament, dans *Aggelos*, 4 (1932) 70-230. — J. GABRIEL, *Untersuchungen über das alttest. Hohepriestertum*, Vienne, 1933. — E. DHORME, *Prêtres, devins et mages dans l'ancienne religion des Hébreux*, dans *Rev. Hist. Rel.*, 108 (1933) 111-143. — J. BEGRICH, *Das priesterliche Heilsorakel*, dans *Zeitschr. Altt. Wiss.*, 52 (1934) 81-92. — K. MÖHLENBRINK, *Die levitischen Ueberlieferungen des Alten Testaments*, dans *Zeitschr. Altt. Wiss.*, 52 (1934) 184-231. — G. VON RAD, *Die levitische Predigt in den Büchern der Chronik*, dans *Festschrift Procksch*, 113-124, Leipzig, 1934. — J. BEGRICH, *Die priesterliche Tora*, dans *Werden und Wesen des Alten Testaments. Beih. Zeitschr. Altt. Wiss.*, LXVI, 63-88, Berlin, 1936. — L. WATERMAN, *Moses the Pseudo-Levite*, dans *Journ. Bibl. Lit.*, 59 (1940) 397-404. — T. J. MEEK, *Moses and the Levites*, dans *Am. Journ. Sem. Lang.*, 56 (1939) 113-120. — R. DUSSAUD, *Les origines cananéennes du sacrifice israélite*, 2e éd., Paris, 1941. — J. MORGENSTERN, *The Ark, the Ephod and the Tent of Meeting*, Cincinnati, 1942-1943. — G. OESTERBORN, *Torah in the Old Testament*, Lund, 1945. — H. H. ROWLEY, *Early Levite History and the Question of the Exodus*, dans *Journ. Near East Stud.*, 3 (1944) 73-78. — J. GRAY, *Cultic Affinities between Israel and Ras Shamra*, dans *Zeitsch. Altt. Wiss.*, 62 (1950) 207-220. — A. GUILLAUME, *Prophétie et divination chez les Sémites*, Paris, 1950. — H. H. ROWLEY, *Melchizedek and Zadok (Gen. 14 and Ps. 110)*, dans *Festschrift A. Bertholet*, 461-472, Tubingue, 1950. — W. B. STEVENSON, *Hebrew 'Olah and Zebach Sacrifices*, *ibid.*, 488-497. — O. PLÖGER, *Priester und Prophet*, dans *Zeitschr. Altt. Wiss.*, 63 (1951) 157-192. — A. C. WELCH, *Prophet and Priest in Old Israel*, Oxford, 1953. — F. S. NORTH, *Aaron's Rise in Prestige*, dans *Zeitschr. Altt. Wiss.*, 66 (1954) 191-199. — G. E. WRIGHT, *The Levites in Deuteronomy*, dans *Vet. Test.*, 4 (1954) 325-330. — H. GESE, *Der Verfassungsentwurf des Ezechiel (Kap. 40-48) traditionsgeschichtlich untersucht*, dans *Beitr. Hist. Theologie*, XXV, Tubingue, 1957. — C. HAURET, *Aux origines du sacerdoce danite*, dans *Mélanges Robert*, 105-113, Paris, 1957. — M. HÖFNER, *War der sabäische Mukarrib ein Priesterfürst ?*, dans *Wien. Zeitschr. Kunde Morgenl.*, 54 (1957) 77-85. — M. NOTH, *Amt und Berufung im Alten Testament*, coll. *Bonner Akad. Reden*, 19, Bonn, 1958. — R. DE VAUX, *Les institutions de l'Ancien Testament*, 2 vol., Paris, 1958-1960. — C. HAURET, *Moïse était-il prêtre ?*, dans *Biblica*, 40 (1959) 509-521. — K. KOCH, *Die Priesterschrift von Exodus 25 bis Leviticus 16. Eine überlieferungsgeschichtliche und literarkritische Untersuchung*, coll. *Forsch. Rel. Lit. A. und N. Test.*, 71, Goettingue, 1959. — A. GELIN, *Le sacerdoce de l'Ancienne Alliance*, dans *La Tradition sacerdotale*, 27-60, Le Puy, 1959. — H. VON CAMPENHAUSEN, *Prästbegrippets uppkomst i den gamla kyrkan*, dans *Sv. Exeg. Aorsb.*, 4 (1939) 86-101, repris dans *Tradition und Leben*, 1960, p. 272-289. — R. DE VAUX, *« Lévites » minéens et lévites israélites*, dans *Lex tua veritas*, 263-273, Trèves, 1961. — I. HUNT, *Recent Melkizedek Study*, dans *The Bible in Current Catholic Thought*, 21-33, New-York, 1962. — J. A. EMERTON, *Priests and Levites in Deuteronomy*, dans *Vet. Test.*, 12 (1962) 128-138. — W. L. MORAN, *A Kingdom of Priests*, dans *The Bible in Current Catholic Thought*, 7-20. — A. R. JOHNSON, *The Cultic Prophet in Ancient Israel*, 2e éd., Cardiff, 1962. — G. FOHRER, *Priesterliches Königtum. Ex. XIX, 6*, dans *Theol. Zeitschr.*, 19 (1963) 359-362. — E. WÜRTHWEIN, *Kultpolemik oder Kultbescheid*, dans *Tradition und Situation. Studien Artur Weiser dargebracht*, 115-131, Goettingue, 1963. — E. KUTSCH, *Salbung als Rechtsakt im Alten Testament und im Alten Orient*, coll. *Beih. Zeitschr. Altt. Wiss.*, 87, Berlin, 1963. — R. DE VAUX, *Les sacrifices de l'Ancien Testament*, dans *Cahiers de la Revue biblique*, Paris, 1964. — A. H. GUNNEWEG, *Leviten und Priester*, dans *Forsch. Rel. Lit. des A. und N. Test.*, 89, Goettingue, 1965. — H. H. ROWLEY, *Worship in Ancient Israel. Its Forms and Meanings*, Lon-

dres, 1967. — A. Cody, *A History of Old Testament Priesthood*, coll. *Analecta Biblica*, 35, Rome, 1969. — Ch. Hauret, *Lewy et Kohen*, dans *Revue des Sc. Relig.*, 44 (1970) 85-100. — L. Leloir, *Valeurs permanentes du sacerdoce lévitique*, dans *N.R.Th.*, 91 (1970) 246-266.

*
* *

Et voici encore quelques additions à nos données bibliographiques touchant les origines du sacerdoce ministériel chrétien : W. Seufert, *Der Ursprung und die Bedeutung des Apostolates in der christlichen Kirche der ersten zwei Jahrhunderte*, Leyde, 1887. — C. I. Scharling, *Ekklesiabegrebet hos Paulus og dets Forhold til jödisk Religion og hellenistisk Mystik*, Copenhague, 1917. — H. Schlier, *Christus und die Kirche im Epheserbrief*, coll. *Beitr. Hist. Theologie*, 6, Tubingue, 1930. — W. Brandt, *Dienst und Dienen im Neuen Testament*, coll. *Neut. Forschungen*, Gutersloh, 1931. — E. Käsemann, *Leib und Leib Christi. Eine Untersuchung zur paulinischen Begrifflichkeit*, coll. *Beitr. Hist. Theol.*, 9, Tubingue, 1933. — R. Asting, *Die Verkündigung des Wortes im Urchristentum*, Stuttgart, 1939. — E. Käsemann, *Das wandernde Gottesvolk*, Goettingue, 1939. — Ph. Vielhauer, *Oikodome. Das Bild vom Bau in der christlichen Literatur vom Neuen Testament bis Clemens Alexandrinus*, Karlsruhe-Darlach, 1940. — O. Cullmann, *Königsherrschaft Christi und Kirche im Neuen Testament*, coll. *Theol. Studien* hrsg. von K. Barth, Zurich, 1941. — G. Johnston, *The Doctrine of the Church in the New Testament*, Cambridge, 1943. — J. Lindblom, *Ekklesia*, Stockholm, 1943. — A. M. Farrer, *The Ministry in the New Testament*, dans *The Apostolic Ministry*, éd. K. E. Kirk, Londres, 1946. — O. Moe, *Das Priestertum Christi im N.T. ausserhalb des Hebräerbriefes*, dans *Theol. Lit. Zeit.*, 72 (1947) 335-338. — Idem, *Der Gedanke des allgemeinen Priestertums im Hebräerbrief*, dans *Theol. Zeitschr.*, 5 (1949) 161-168. — E. Peterson, *La leitourgia des prophètes et des didascales à Antioche*, dans *Rech. Sc. Rel.*, 36 (1949) 577-579. — H. Schlier, *Die Kirche nach dem Brief an die Epheser*, dans H. Schlier - V. Warnach, *Die Kirche im Epheserbrief*, 82-114, Munster, 1949. — H. Riesenfeld, *Aembetet i Nya Testamentet*, dans *En bok om kyrkans ämbete*, 17-69, Upsala, 1951. — H. Fagerberg, *Biskopsämbetet och andra kyrkliga tjänster i den gamla kyrkan*, *ibid.*, 70-112. — A. T. Nikolainen, *Aembetet i nytestamentlig belysning*, dans *Svensk Teol. Kvartalskrift*, 32 (1956) 95-105. — H. Schlier, *Die Zeit der Kirche*, Fribourg-en-Br., 1956. — A.-M. Denis, *La fonction apostolique et la liturgie nouvelle en esprit. Etude thématique des métaphores pauliniennes du culte nouveau*, dans *Rev. Sc. Phil. Théol.*, 42 (1958) 401-436, 617-656. — R. Schnackenburg, *Die Kirche im Neuen Testament*, coll. *Quaestiones disputatae*, 14, Fribourg-en-Br., 1961. — E. Schweizer, *Die Kirche als Leib Christi in den paulinischen Homologumena*, dans *Theol. Lit. Zeit.*, 86 (1961) 161-174. — A. T. Nicolainen, *Der Kirchenbegriff in der Offenbarung des Johannes*, dans *New Test. Stud.*, 9 (1963) 351-361. — M. Guerra y Gomez, *Diaconos helenicos y biblicos*, dans *Publ. Seminario metropolitano de Burgos*, Burgos, 1962. — A. M. Javierre, *El tema literario de la sucesión. Prolegómenos para el estudio de la sucesión apostolica*, Zurich, 1963. — P. Grelot, *Le ministère de la nouvelle alliance*, coll. *Foi vivante*, Paris, 1967. — J. H. Colson, *Prêtre et peuple sacerdotal, Collection Beauchesne*, 20, Paris, 1969.

3000 - Louvain J. Coppens
3 Place de l'Université